



Bulletin Officiel

N°7401 Vendredi 11 juillet 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025	2
DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER	4
PREPARATIFS DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER EN VUE DE L'EVALUATION MUTUELLE CONDUITE PAR LE GROUPE D'ACTION FINANCIERE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD (MENAFATF)	7
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	9

AVIS DES SOCIETES

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	11
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2025-1 »

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2025

- BTK SICAV
- SICAV ENTREPRISE
- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- SICAV PLUS
- TUNISIE SICAV

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقا لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيقة للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من 1 جويلية 2025.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيقة واستعمالها عبر الرابط الإلكتروني <https://jibaya.tn> ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيقة لإيداع التصاريح في الأجل القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025**.

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

هيئة السوق المالية
بلاغ مختصر
حول القرار التأديبي الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ
18 جوان 2025 في حق:
حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقرّ الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقا سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أبريل 2025 للحضور يوم 23 أبريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أبريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛
 - الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أبريل 2025 للحضور يوم 28 أبريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أبريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛
 - الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أبريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛
 - الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أبريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الآجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.
- وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضات القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و108 و115 و116 و117 و140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تمّ تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و4 و6 و6 مكرر و7 و8 و11 و14 و20 و26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و52 و111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلقة بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و54 و73 و74 و76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلّي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

بلاغ هيئة السوق المالية

استعدادات هيئة السوق المالية لعملية التقييم المتبادل التي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)

في إطار الاستعدادات الجارية لعملية التقييم المتبادل التي ستخضع لها الجمهورية التونسية خلال الفترة الممتدة بين سنتي 2025 و2026، والتي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)، وتكريسا لدور هيئة السوق المالية في معاضدة الجهود الوطني في مجال مكافحة غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح، تعمل الهيئة على تعزيز جاهزية القطاع المالي الخاضع لرقابتها وفق ما تقتضيه المعايير الدولية المعتمدة في هذا المجال.

وفي هذا الإطار، قامت هيئة السوق المالية بتاريخ 05 جوان 2025 بتعميم استبيان على المؤسسات الخاضعة لإشرافها، بهدف تقييم مدى إدراك الفاعلين في السوق المالية للمخاطر المتعلقة بتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل، وذلك امتثالا للتوصيتين عدد 1 و7 من توصيات مجموعة العمل المالي.

كما أنه حرصا على احترام مقتضيات التقييم المتبادل، التي تضع معيار "الفعالية" في صلب عملية التقدير، تعلم الهيئة أنه سيتم، خلال شهر جويلية القادم، الشروع في إنجاز مهام تفقد مكتبية وميدانية لدى عدد من وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير، وذلك من قبل أعضاء هيكل التوقي من غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح التابع للهيئة. وتهدف هذه المهام الرقابية، التي ستتم وفق المنهج القائم على المخاطر (Risk-Based Approach)، إلى التثبيت من مدى التزام المعنيين بالأحكام القانونية والترتيبية ذات العلاقة، ولا سيما فيما يتعلق بإجراءات العناية الواجبة تجاه الحرفاء، والتصريح بالعمليات المشبوهة، وتوفير المعلومات عند الطلب.

وإذ تؤكد هيئة السوق المالية على أنّ الرقابة الفعلية تمثل عنصرا أساسيا في تقييم مدى نجاعة المنظومة الوطنية، فإنها تدعو جميع المتدخلين الخاضعين لرقابتها إلى التعاون الكامل مع فرق المراقبة، وتذكّر بأهمية الالتزام بتطبيق التوصيات الدولية، بما يعزز من مكانة تونس في إطار عملية التقييم ويبرز مدى جدية الأطراف الوطنية في إرساء منظومة مالية شفافة وسليمة.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Préparatifs du Conseil du Marché Financier en vue de l'évaluation mutuelle conduite par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF)

Dans le cadre des préparatifs en cours relatifs à l'évaluation mutuelle à laquelle sera soumise la République Tunisienne durant la période 2025–2026, sous la supervision du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF), et en concrétisation du rôle du Conseil du Marché Financier (CMF) dans l'appui aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, le CMF œuvre au renforcement de la préparation du secteur financier placé sous son contrôle, conformément aux normes internationales en vigueur dans ce domaine.

À cet effet, le CMF a procédé, en date du 05 juin 2025, à la diffusion d'un questionnaire à l'intention des institutions soumises à sa surveillance, en vue d'évaluer le niveau de perception, par les intervenants du marché financier, des risques liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive, et ce en application des recommandations n°1 et n°7 du Groupe d'action financière.

Par ailleurs, et dans un souci de conformité avec les exigences de l'évaluation mutuelle, qui accorde une attention particulière au critère de « l'effectivité » dans la mise en œuvre du dispositif légal et réglementaire, le CMF informe qu'il sera procédé, au cours du mois de juillet prochain, à la réalisation de missions de contrôle sur pièces et sur place auprès de certains intermédiaires en bourse et sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers. Ces contrôles seront menés par les membres de la Structure de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes relevant du CMF, selon l'approche fondée sur les risques (Risk-Based Approach).

Ces missions visent à vérifier le respect, par les entités concernées, de leurs obligations légales et réglementaires, notamment en matière de mise en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, de déclaration des opérations suspectes et de mise à disposition des informations requises sur demande.

Le CMF réaffirme par ailleurs, que le contrôle effectif constitue un élément fondamental dans l'évaluation de l'effectivité du dispositif national, et invite l'ensemble des intervenants soumis à son contrôle à coopérer pleinement avec les équipes d'inspection, et rappelle l'importance d'un engagement rigoureux dans l'application des recommandations internationales, dans une démarche de transparence et d'intégrité, contribuant à améliorer la position de la Tunisie dans le cadre de cette importante mission d'évaluation mutuelle.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	127,774	127,794
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	178,872	178,899
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	147,370	147,396
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	160,840	160,869
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	152,429	152,453
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	158,515	158,543
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	145,022	145,042
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	59,341	59,350
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,813	43,821
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	148,830	148,859
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	130,452	130,475
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	130,045	130,069
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	112,144	112,165
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	104,204	104,222
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	105,166	105,185
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,847	22,851
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	158,674	158,701
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	151,656	151,677
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,467	14,470
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	220,539	220,577
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	123,850	123,870
22	ATTIARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIARI GESTION	23/08/21	125,088	129,252	129,275
23	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	18,054	18,057
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	114,966	114,985
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	110,162	110,173
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,435	2,439
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	80,919	80,975
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	168,028	168,032
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	128,503	128,772
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	135,727	135,750
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	183,736	183,663
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	672,933	672,764
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	152,746	152,435
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	209,332	208,472
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	130,192	130,408
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	175,899	176,066
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	209,085	209,489
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	190,513	190,818
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,938	32,992
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	113,355	113,261
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,308	1,309
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,397	1,398
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	102,700	102,644
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 851,721	2 863,629
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	301,831	305,299
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,915	3,959
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,400	3,432
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	54,127	55,071
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,544	1,546
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,499	1,505
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,548	1,557
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,922	20,041
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	15,459	15,484
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,604	20,692
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 192,086	6 196,740
SICAV ACTIONS						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	127,050	127,033
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,673	1,708

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
58 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	112,417	112,433
59 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	99,623	99,640
60 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	106,251	106,268
61 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	104,030	104,045
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	110,307	110,325
63 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	105,484	105,502
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	102,165	102,181
65 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	107,103	107,120
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	106,570	106,588
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	104,875	104,890
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	104,841	104,858
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	103,462	103,482
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	108,080	108,096
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	103,381	103,399
72 AL HIFADHS SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,447	105,456
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	107,749	107,765
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	102,862	102,880
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	114,062	114,077
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	105,741	105,767
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	110,039	110,057
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	105,654	105,679
79 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 037,764	1 037,984
80 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 486,934	10 489,337
81 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	104,135	104,144
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
82 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	107,979	107,997
83 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	105,243	105,444
84 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	99,989	100,173
SICAV MIXTES							
85 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	73,919	74,167
86 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	142,362	142,400
87 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,914	17,929
88 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	365,901	366,244
89 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 731,534	2 728,691
90 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	68,232	68,121
91 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,310	54,260
92 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	114,481	114,498
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
93 FCP IRADEIT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
94 FCP IRADEIT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	20,680	20,718
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,289	21,311
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,188	18,205
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	104,743	104,438
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	92,081	91,668
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,367	97,001
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGES-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	118,791	118,821
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	117,255	117,242
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,086	14,082
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	118,152	118,265
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	95,253	95,419
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	111,971	113,253
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	133,384	134,547
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	181,363	183,180
108 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	171,309	171,575
109 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	230,797	231,615
110 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	209,785	210,554
111 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	204,557	205,079
112 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	33,722	33,915
113 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 115,033	12 162,262
114 FCP VIVED NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	117,569	118,590
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 031,455	6 019,342
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,356	12,436
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	185,828	186,060
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	13 656,543	13 660,295
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 048,566	12 166,249
121 FCP JASMINS 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 053,244	11 061,512
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 983,086	12 029,327
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 203,673	11 199,853
124 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,411	12,469
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	122,998	123,582
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	108,806	109,875
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	130,065	129,819
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 230,869	1 245,959

* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29. ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45. Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66. Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	FCC	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	FCC	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Comptoir National Tunisien « CNT »

Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX –

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 13 juin 2025, le Comptoir National Tunisien « CNT » publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres ;
- ◆ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2024, approuve ce rapport.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2024, approuve les conventions qui sont inscrites dans le rapport spécial.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux membres du conseil d'administration en fonction pendant l'exercice 2024. Elle approuve le montant des jetons de présence de l'exercice 2023 fixé à vingt-cinq mille dinars bruts par l'assemblée du 14/06/2024. L'assemblée décide d'octroyer le montant de vingt-cinq mille dinars bruts au titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports, du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve toutes les opérations prises par le conseil d'administration et traduites dans les comptes de la société et exposées dans le rapport de gestion.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2024 tels qu'ils l'ont été présentés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2024 qui s'élève à 768 898,358 DT au compte résultats reportés. Elle décide de distribuer un montant de 576.000,000 DT à prélever des réserves non statutaires inscrites aux fonds propres, figurant dans les états financiers au 31/12/2013 tels que précisés dans les notes aux états financiers déclarés au titre de l'exercice 2013, et ce en application de l'article 19 paragraphe 7 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2014, d'un montant global de 12.280.055,378 DT.

Le montant des fonds propres non distribués et non assujettis à la retenue à la source sera de 11.704.055,378 DT.

Le dividende d'un montant de 2,000 DT par action sera mis en paiement à partir du lundi 21 juillet 2025 chez les intermédiaires en bourse et aux guichets de l'intermédiaire centralisateur MAC S.A.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du groupe et le rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés, approuve le rapport de gestion du groupe et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024, tels qu'ils l'ont été présentés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales, le représentant légal de la société informe les actionnaires que les membres du Conseil et le Président du Conseil l'ont informé qu'ils n'occupent pas de nouvelles fonctions de directions dans d'autres sociétés.

L'assemblée prend acte de cette information.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités et publications légales ou de régularisation.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Le bilan après affectation du résultat :

En Dinars

ACTIF	AU 31/12/2024	AU 31/12/2023	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			<u>CAPITAUX PROPRES :</u>		
Actifs immobilisés :			Capital Social	1 440 000,000	1 440 000,000
Immobilisations Incorporelles	451 801,230	350 574,696	Réserves	8 864 000,000	9 440 000,000
---- Amortissements	- 331 324,517	- 258 163,649	Autres capitaux propres	176 615,474	176 615,474
Total Net	120 476,713	92 411,047	Résultats reportés	15 960 399,331	15 191 500,973
Immobilisations corporelles	56 212 612,554	55 521 541,283	Résultat affecté au compte spécial d'investissement	1 892 160,000	1 892 160,000
---- Amortissements	-8 761 999,903	-7 507 123,236	Réserves spéciales de réévaluation	40 695 042,338	40 695 042,338
Total Net	47 450 612,651	48 014 418,047		69 028 217,143	68 835 318,785
Immobilisations financières	6 384 163,810	6 384 163,810	<u>PASSIFS</u>		
---- Provisions	- 6 700,000	- 6 700,000	<u>PASSIFS NON COURANT</u>		
Total Net	6 377 463,810	6 377 463,810	EMPRUNT	2 342 633,453	3 572 192,663
Total des actifs immobilisés	53 948 553,174	54 484 292,904	Total des passifs non courants	2 342 633,453	3 572 192,663
Total des actifs non courants	53 948 553,174	54 484 292,904	Passifs courants		
<u>ACTIFS COURANTS</u>			Fournisseurs et comptes rattachés	2 788 171,405	2 051 418,986
Stocks	26 590 918,578	25 724 873,480	Clients et comptes rattachés	775 394,773	1 468 827,405
Total Net	26 590 918,578	25 724 873,480	Autres passifs courants	1 628 292,970	2 533 784,487
Clients et comptes rattachés	4 440 197,895	4 355 027,752	Concours bancaires et autres passifs financiers	10 889 144,495	14 830 384,009
---- Provisions	-4 073 880,091	-4 075 184,291	Total des passifs courants	16 081 003,643	20 884 414,887
Total Net	366 317,804	279 843,461	Total des passifs	18 423 637,096	24 456 607,550
Autres actifs courants	6 470 832,310	6 114 446,673			
Prov/Autres actifs courants					
Total Net	6 470 832,310	6 114 446,673			
Placement et autre					
Liquidités et équivalents de liquidités	75 232,373	6 688 469,817			
Total des actifs courants	33 503 301,065	38 807 633,431			
TOTAL DES ACTIFS	87 451 854,239	93 291 926,335	TOTAL CAPITAUX PROPRES et PASSIFS	87 451 854,239	93 291 926,335

3. Le tableau d'évolution des capitaux propres :

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	FOND D'INVESTISSEMENT	RESERVE NON STATUAIRE	RESERVE POUR RISQUE	RESERVE SPECIALE DE REVALUATION	COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TOTAL
Solde au 31/12/2024 avant affectation du résultat	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	5 926 000,000	1 650 000,000	40 871 657,812	1 892 160,000	15 191 500,973	768 898,358	69 604 217,143
Affectation du résultat 2024(AGO du 13 Juin 2025)				(576000,000)*				768 898,358	-768 898,358	(576000,000)*
Capitaux propres au 31/12/2024 après affectation du résultat	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	5 350 000,000	1 650 000,000	40 871 657,812	1 892 160,000	15 960 399,331	0,000	69 028 217,143

*Il s'agit des dividendes à distribuer

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

Administrateur	Date d'expiration du mandat actuel	Poste occupé	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
M. Mohsen SELLAMI	2025	Président du conseil d'administration de la société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration de la société STIB - Cogérant de la société L'IMMOBILIERE DU COMPTOIR - Administrateur PDG de la société STRAMICA - Administrateur de la société MAISON INTERBOIS
M. Khaled SELLAMI	2025	Administrateur, Directeur Général de la société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur DG de la société STIB - Gérant de la société L'IMMOBILIERE DU COMPTOIR - Gérant de la société C-BôMeubles - Administrateur DG de la société STRAMICA - Administrateur de la société STRAMIFLEX - Administrateur de la société MAISON INTERBOIS - Administrateur UBCI
Mondher SELLAMI	2025	Administrateur de la société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la société STIB - Administrateur de la société STRAMICA - Administrateur DG de la société MAISON INTERBOIS - Administrateur PDG STRAMICA SICAR

Jaouida SELLAMI	2025	Administrateur de la société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur Président du Conseil de la société MAISON INTERBOIS- Administrateur de la société STIB- Administrateur de la société STRAMICA
-----------------	------	---	--

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « ATL 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le 23/04/2025 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 27/05/2025 a décidé d'émettre un emprunt obligataire par appel public à l'épargne d'un montant de **40 millions de dinars** selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	9,65%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « ATL 2025-1 » est d'un montant de 40 millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **22/07/2025** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **29/08/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'émission).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **400 000** obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **29/08/2025**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **22/07/2025** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis et de la BNA Capitaux–intermédiaire en bourse, sis au Complexe « Le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

L'Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2025 des mises en force qui s'élèvent à 420 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90,3 millions de dinars par des emprunts obligataires, 38,7 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2025-1 ».
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/08/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **29/08/2025**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **9,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **29/08/2030**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **29 août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **29/08/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,65%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « ATL 2025-1 » sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,670 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

Le 15/10/2024, Fitch Ratings a confirmé la notation de la société Arab Tunisian Lease (ATL) :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **18/06/2025** une notation provisoire à long terme « **BBB+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2025-1** ».

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note «**BBB+ (tun)**» indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ATL 2025-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaire en bourse, sis Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sis Complexe « Le Banquier», Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2025-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA Capitaux**, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations souscrites.

Marché des titres :

Au 31/12/2024, Il existe 9 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 13 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2025-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **07/07/2025** sous le n°**25/1157**, du document de référence « ATL 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **07/07/2025** sous le n°**25/003** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au deuxième trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2025.

La note d'opération et le document de référence « ATL 2025 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2025 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2025.

2025 - AS - 0941

BTK SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société BTK SICAV pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société BTK SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société BTK SICAV arrêtés au 31 Mars 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société BTK SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les actifs de la BTK SICAV, s'élevant au 31 Mars 2025 à 72 915 160 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 59 364 836 dinars, soit 77,58% de valeurs mobilières et de 16 344 331 dinars, soit 22,42%% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.
Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces points.

Le Commissaire Aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – GAC
Selma LANGAR

BILAN

Arrêté au 31/03/2025

(Unité : En Dinars)

	Notes	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3.1	35 060 523,985	27 170 570,503	34 692 537,525
a - Actions et Valeurs assimilées		3 549 355,372	0,000	2 876 335,704
b - Obligations et Valeurs assimilées		31 511 168,613	27 170 570,503	31 816 201,821
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	37 854 583,679	18 680 388,588	25 472 123,715
a - Placements monétaires		21 510 252,804	15 489 944,817	16 627 060,190
b - Disponibilités		16 344 330,875	3 190 443,771	8 845 063,525
AC 3 - Créances d'exploitation		52,360	131,110	52,360
Autres débiteurs		52,360	131,110	52,360
TOTAL ACTIF		72 915 160,024	45 851 090,201	60 164 713,600
<u>PASSIF</u>				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	154 232,968	60 824,800	140 399,607
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	42 086,998	39 381,628	35 761,057
TOTAL PASSIF		196 319,966	100 206,428	176 160,664
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3.7	59 538 108,174	40 065 622,765	49 899 650,736
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	13 180 731,884	5 685 261,008	10 088 902,200
Sommes capitalisables des exercices antérieurs*		12 021 564,533	4 929 121,830	6 129 208,491
Sommes capitalisables de la période		1 159 167,351	756 139,178	3 959 693,709
ACTIF NET		72 718 840,058	45 750 883,773	59 988 552,936
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		72 915 160,024	45 851 090,201	60 164 713,600

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE RESULTAT
De la période du 01 janvier au 31 mars 2025
(Unité : en Dinars)

	Notes	DU 01/01/2025 AU 31/03/2025	DU 01/01/2024 AU 31/03/2024	DU 01/01/2024 AU 31/12/2024
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3.2	589 853,324	452 704,077	2 190 111,109
a - Dividendes		0,000	0,000	0,000
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		589 853,324	452 704,077	2 190 111,109
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.4	637 846,211	324 955,216	1 696 859,282
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 227 699,535	777 659,293	3 886 970,391
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-154 123,209	-57 154,888	-388 317,523
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 073 576,326	720 504,405	3 498 652,868
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000
CH3-AUTRES CHARGES	3.6	-24 968,303	-18 348,123	-83 015,525
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 048 608,023	702 156,282	3 415 637,343
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	3.8	110 559,328	53 982,896	544 056,366
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		1 159 167,351	756 139,178	3 959 693,709
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u> <i>(annulation)</i>		-110 559,328	-53 982,896	-544 056,366
* Variation des +/- values potentielles sur titres		50 542,658	18,330	34 248,025
* +/- values réalisées sur cession des titres		21 533,021	-12,287	41 016,419
* Frais de négociation des titres		0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 120 683,702	702 162,325	3 490 901,787

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 mars au 31 mars 2025

(Unité : en Dinars)

	DU 01/01/2025 AU 31/03/2025	DU 01/01/2024 AU 31/03/2024	DU 01/01/2024 AU 31/12/2024
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a. Résultat d'exploitation	1 048 608,023	702 156,282	3 415 637,343
b. Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	50 542,658	18,330	34 248,025
c. Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	21 533,021	-12,287	41 016,419
d. Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
<u>AN 2 - Distribution des dividendes (*)</u>	0,000	0,000	0,000
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>	11 609 603,420	6 953 121,240	18 402 050,941
a. Souscriptions	22 349 463,556	16 850 515,868	49 755 339,768
* Capital	19 126 054,336	15 376 770,394	44 370 125,864
* Régularisation des sommes non distribuables	-709 285,989	-499 413,237	-1 429 424,601
* Régularisation des sommes capitalisables	3 932 695,209	1 973 158,711	6 814 638,505
b. Rachats	-10 739 860,136	-9 897 394,628	-31 353 288,827
* Capital	-9 098 630,043	-9 027 209,862	-27 938 304,306
* Régularisation des sommes non distribuables	248 243,455	293 205,937	899 725,845
* Régularisation des sommes capitalisables	-1 889 473,548	-1 163 390,703	-4 314 710,366
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 730 287,122	7 655 283,565	21 892 952,728
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
En début de période	59 988 552,936	38 095 600,208	38 095 600,208
En fin de période	72 718 840,058	45 750 883,773	59 988 552,936
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>			
En début de période	476 057	324 144	324 144
En fin de période	567 252	382 846	476 057
VALEUR LIQUIDATIVE	128,195	119,502	126,011
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	7,03%	6,76%	7,22%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Mars 2025
(Unité en Dinars Tunisiens)

1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêt, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêt, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à **35 060 523,985** dinars contre **27 170 570,503** dinars au 31/03/2024 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'actif net
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	66 200,000	68 928,000	0,095
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	66 200,000	68 928,000	0,095
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	256 000,000	273 420,800	0,376
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	333 000,000	346 608,000	0,477
TN0PIDORGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5 000	400 000,000	413 084,000	0,568
TN0PIDORGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9 000	720 000,000	743 551,200	1,023
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	175 000,000	176 224,000	0,242
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	175 000,000	176 224,000	0,242
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 TF 10.55%	5 000	400 000,000	426 824,000	0,587
TNL7VQZVHR54	HL 2023-01 TF	10 000	600 000,000	600 704,000	0,826
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF 10.55%	5 000	400 000,000	431 356,000	0,593
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1	20 000	2 000 000,000	2 118 832,000	2,914
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF 10.70%	10 000	800 000,000	815 576,000	1,122
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 TF 10.5%	5 000	500 000,000	522 552,000	0,719
TNIKWGWIVBC	E O ATL 2024-1	10 000	1 000 000,000	1 073 072,000	1,476
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 CA TF	10 000	1 000 000,000	1 079 736,000	1,485
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	5 000	400 000,000	413 500,000	0,569
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5 000	400 000,000	413 392,000	0,568
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1	4 000	400 000,000	406 985,762	0,560
TNWYE1PN6WF5	EO ATL 2023-2	5 000	500 000,000	519 948,000	0,715
	Total	156 000	10 591 400,000	11 089 445,762	15,250

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'actif
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,000	5 129 240,000	7,054
TN5QHXZ8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 061 872,000	2,835
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35 000	3 500 000,000	3 705 856,000	5,096
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000,000	504 588,000	0,694
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	350	34 650,000	37 075,651	0,051
TNMCPXLL1EE2	EMP NAT 2023 T4 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 048 208,000	2,817
TNBSXXEKBF8	EMP NAT 2023 T4 CC TF	20 000	2 000 000,000	2 049 280,000	2,818

TN85TI1TIY25	EMP NAT 2024 T1 CC TV	20 000	2 000 000,000	2 018 720,000	2,776
TN5WI26K4ERO	EMP NAT 2024 T2 CC TF	20 000	2 000 000,000	2 140 016,000	2,943
TNPDPODY2398	EMP NAT 2024 T3 CC TF	5 000	500 000,000	521 808,000	0,718
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CC TF	2 000	200 000,000	205 059,200	0,282
	Total	197 350	19 734 650,000	20 421 722,851	28,083

Portefeuille Titres

Code ISIN	Titres des OPCVM	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'actif
TNR7VU6134G3	AFC AMANETT SICAV	6 964	711 341,028	718 573,376	0,988
TN0VYWALSB95	FCP AFC AMANETT	4 700	501 522,600	529 624,200	0,728
TN61WGDL6QD5	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	2 389	251 706,104	257 522,255	0,354
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	18 961	2 000 025,241	2 043 635,541	2,810
	Total	33 014	3 464 594,973	3 549 355,372	4,881

Les entrées en portefeuille-titres du 01/01/2025 au 31/03/2025

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Titres des OPCVM		30 197,000	3 100 127,686
ACHAT TITRE 3763 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	13/01/2025	3 763,000	400 014,426
ACHAT TITRE 6876 AFC AMANETT SICAV	21/01/2025	6 876,000	700 073,064
ACHAT TITRE 19558 AFC AMANETT SICAV	11/02/2025	19 558,000	2 000 040,196
TOTAL		30 197,000	3 100 127,686

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2025 au 31/03/2025

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession / Remboursement	Plus ou moins values
Titres des OPCVM		2 477 644,699	2 499 177,720	21 533,021
VENTE TITRE 19470 AFC AMANETT SICAV	03/03/2025	1 988 772,232	1 999 101,720	10 329,488
VENTE TITRE 4640 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	27/03/2025	488 872,467	500 076,000	11 203,533
Obligations des sociétés		516 200,000	516 200,000	-
REMBOURSEMENT 10 000TLF 2023-2	08/01/2025	200 000,000	200 000,000	-
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2025	25 000,000	25 000,000	-
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2025	25 000,000	25 000,000	-
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3	23/03/2025	66 200,000	66 200,000	-
REMBOURSEMENT 10000 HL 2023-01 TF	27/03/2025	200 000,000	200 000,000	-
TOTAL		2 993 844,699	3 015 377,720	21 533,021

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **589 853,324** dinars pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/03/2025 au 31/03/2025	du 01/01/2024 au 31/03/2024	du 01/01/2024 au 31/12/2024
Dividendes	-	-	-
- Titres OPCVM	-	-	-
Revenus des obligations			
- Intérêts	589 853,324	452 704,077	2 190 111,109
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier	-	-	-
- Intérêts	-	-	-
TOTAL	589 853,324	452 704,077	2 190 111,109

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/03/2025 à **37 854 583,679** dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Cout d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'actif net
	Certificats de dépôt		15 366 314,527	15 386 486,136	21,159
TN005SOCS8B0	CDP BNA 10J-03/04/2025	BNA	998 228,376	999 645,675	1,375
TN156YET2U8	CDP BNA 10J-04/04/2025	BNA	499 114,188	499 734,256	0,687
TNG729SZ7CF2	CDP BTE 10J-03/04/2025	BTE	3 493 025,195	3 498 605,039	4,811
TNМУJZ1DT7Q9	CDP BTE 10J-04/04/2025	BTE	998 007,199	999 402,160	1,374
TND1WY5WJZ00	CDP BTK LEASING 90J-23/06/2025	BTK leasing	3 922 027,367	3 928 091,905	5,402
TND2GQQ154V4	CDP BTK LEASING 90J-25/06/2025	BTK leasing	1 962 500,000	1 964 583,334	2,702
TNBJDAL871Z4	CDP BTL 10J-06/04/2025	BTL	1 996 235,544	1 998 117,772	2,748
TNB00FWKB433	CDP BTL 10J-07/04/2025	BTL	1 497 176,658	1 498 305,995	2,060
	Créances sur opérations de pensions livrées		6 000 000,000	6 123 766,668	8,421
	PENS LIVREE BTL 323 JS		500 000,000	509 791,668	0,701
	PENS LIVREE BTL 326 JS 051225		500 000,000	510 183,333	0,702
	PENS LIVREE BTL 333 JS 2025		2 500 000,000	2 555 486,111	3,514
	PENS LIVREE BTL 9.4% 322 JS 05/12/25		2 500 000,000	2 548 305,556	3,504
	Total des placements monétaires		21 366 314,527	21 510 252,804	29,580

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/03/2025	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	16 339 105,306	22,469
Intérêts courus sur comptes bancaires	5 225,569	0,007
Total des disponibilités	16 344 330,875	22,476

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/01/2025 au 31/03/2025 s'élèvent à **637 846,211** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du compte de dépôt	4 039,915	5 447,372	12 611,790
Revenus des Certificats de Dépôt	33 585,543	143 521,066	332 661,612
Revenus des Placements à terme	600 220,753	66 402,100	1 351 585,880
Revenus prises en pension	-	109 584,678	-
TOTAL	637 846,211	324 955,216	1 696 859,282

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/03/2025 à **196 319,966** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Opérateurs Crédeurs	154 232,968	60 824,800	140 399,607
Gestionnaire	153 242,920	56 264,817	136 719,849
Dépositaire	990,048	4 559,983	3 679,758
Autres Crédeurs Divers	42 086,998	39 381,628	35 761,057
Commissaire aux comptes	19 448,371	19 054,851	15 803,191
Etat Impôts et Taxes	1 104,554	742,075	956,129
Conseil du Marché Financier	5 783,798	3 782,755	4 993,282
Contribution Sociale de Solidarité	90,727	522,442	399,917
Publications diverses	6 186,802	5 806,759	4 135,792
Dividendes à payer	9 472,746	9 472,746	9 472,746
TOTAL	196 319,966	100 206,428	176 160,664

3.6. Notes sur les charges :

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges de gestion des placements	154 123,209	57 154,888	388 317,523
Commission de gestion	153 242,919	56 264,817	384 737,677
Commission de dépôt	880,290	890,071	3 579,846
Autres Charges	24 968,303	18 348,123	83 015,525
Honoraires du commissaire aux comptes	3 645,180	3 251,612	14 279,952
Redevances CMF sur les OPCVM	16 096,543	10 506,823	50 138,869
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux compte	3 067,022	2 112,595	9 698,722
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications compte	2 051,010	1 921,404	8 378,570
Frais Bancaires	17,738	33,168	119,416

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Contribution Sociale de Solidarité	90,810	522,521	399,996
TOTAL	179 091,512	75 503,011	471 333,048

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024		
Montant		49 899 650,736
Nombre de titres		476 057
Nombre d'actionnaires		639
Souscriptions réalisées		
		18 416 768,347
Montant		19 126 054,336
Régularisation des sommes non distribuables		-709 285,989
Nombre de titres émis		175 563
Nombre d'actionnaires nouveaux		53
Rachats effectués		
		-8 850 386,588
Montant		-9 098 630,043
Régularisation des sommes non distribuables		248 243,455
Nombre de titres rachetés		-84 368
Nombre d'actionnaires sortants		-20
Capital au 31/03/2025		
		59 538 108,174
Montant		59 927 075,029
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		21 533,021
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres		50 542,658
Frais de négociation de titres		0,000
Régularisation des sommes non distribuables		-461 042,534
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000
Modification comptable		0,000
Nombre de titres		567 252
Nombre d'actionnaires		672

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Résultats capitalisables de la période	1 048 608,023	702 156,282	3 415 637,343
Régularisation du résultat d'exploitation	110 559,328	53 982,896	544 056,366

Sommes capitalisables de l'exercice	1 159 167,351	756 139,178	3 959 693,709
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	12 021 564,533	4 929 121,830	6 129 208,491
Sommes capitalisables (*)	13 180 731,884	5 685 261,008	10 088 902,200

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,8% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge au titre du premier trimestre 2025 sont de 3 645,180 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

SICAV ENTREPRISE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2025 faisant ressortir un total de 18 508 183 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 245 511 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 18 489 254 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas
point.

modifiée à l'égard de ce

Le Commissaire aux Comptes
Walid MASMOUDI

SICAV ENTREPRISE SA

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
<u>ACTIF</u>				
<u>Portfeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		10 340 903,130	13 941 351,409	10 530 554,436
Titres OPCVM		-	1 461 452,051	-
	3.1	10 340 903,130	15 402 803,460	10 530 554,436
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	5 680 162,068	9 420 625,653	4 212 512,778
Disponibilités	3.3	2 487 117,312	5 302 170,611	2 500 790,736
		8 167 279,380	14 722 796,264	6 713 303,514
TOTAL ACTIF		18 508 182,510	30 125 599,724	17 243 857,950
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	15 600,539	25 418,322	14 152,389
Autres créditeurs divers	3.5	3 327,999	5 354,662	3 434,529
TOTAL PASSIF		18 928,538	30 772,984	17 586,918
Capital	3.6	17 277 824,351	28 205 292,544	16 314 548,279
Sommes distribuables	3.7	1 211 429,621	1 889 534,196	911 722,753
Sommes distribuables des exercices antérieurs		965 372,515	1 479 523,245	22,385
Sommes distribuables de l'exercice en cours		246 057,106	410 010,951	911 700,368
ACTIF NET		18 489 253,972	30 094 826,740	17 226 271,032
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		18 508 182,510	30 125 599,724	17 243 857,950

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2025 AU 31 MARS 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		178 379,255	229 266,982	817 010,265
Dividendes		-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	178 379,255	229 266,982	817 010,265
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	115 777,947	261 809,754	657 832,066
<i>Total des revenus des placements</i>		294 157,202	491 076,736	1 474 842,331
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<44 648,491>	<73 144,219>	<226 492,428>
<i>Revenu net des placements</i>		249 508,711	417 932,517	1 248 349,903
Autres charges	4.4	<7 181,644>	<14 316,550>	<39 061,575>
<i>Résultat d'exploitation</i>		242 327,067	403 615,967	1 209 288,328
Régularisation du résultat d'exploitation		3 730,039	6 394,984	<297 587,960>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		246 057,106	410 010,951	911 700,368
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		<3 730,039>	<6 394,984>	297 587,960
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		784,037	<2 727,215>	<59 522,225>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		2 400,005	29 184,379	117 909,222
<i>Résultat net de la période</i>		245 511,109	430 073,131	1 267 675,325

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2025 AU 31 MARS 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>245 511,109</u>	<u>430 073,131</u>	<u>1 267 675,325</u>
Résultat d'exploitation	242 327,067	403 615,967	1 209 288,328
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	784,037	<2 727,215>	<59 522,225>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 400,005	29 184,379	117 909,222
<u>Distributions de dividendes</u>	-	-	<1 446 453,121>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>1 017 471,831</u>	<u>668 713,461</u>	<u><11 590 991,320></u>
Souscriptions	3 667 316,847	2 072 276,793	46 115 759,810
Capital	3 455 463,384	1 941 833,699	44 339 324,883
Régularisation des sommes non distribuables	236,286	11 488,114	77 534,046
Régularisation des sommes distribuables	211 617,177	118 954,980	1 698 900,881
Rachats	<2 649 845,016>	<1 403 563,332>	<57 706 751,130>
Capital	<2 495 414,741>	<1 312 966,579>	<55 613 191,960>
Régularisation des sommes non distribuables	<192,899>	<11 056,450>	<97 042,486>
Régularisation des sommes distribuables	<154 237,376>	<79 540,303>	<1 996 516,684>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>1 262 982,940</u>	<u>1 098 786,592</u>	<u><11 769 769,116></u>
<u>Actif net</u>			
En début de la période	17 226 271,032	28 996 040,148	28 996 040,148
En fin de la période	18 489 253,972	30 094 826,740	17 226 271,032
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de la période	155 881,000	263 857,000	263 857,000
En fin de la période	165 054,000	269 880,000	155 881,000
<u>Valeur liquidative</u>	<u>112,019</u>	<u>111,511</u>	<u>110,509</u>
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>5,54%</u>	<u>5,92%</u>	<u>5,55%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion et la distribution des actions de la SICAV sont assurées par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2025 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuée.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

Obligations de sociétés					
<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	60 000,000	62 899,726	0,34%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	8 042	160 840,000	171 814,135	0,93%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	2 000	13 240,000	13 785,913	0,07%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5 000	400 000,000	413 392,658	2,23%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	64 000,000	68 354,668	0,37%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-2 CB TF	5 000	500 000,000	519 948,493	2,81%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	300 000,000	312 558,904	1,69%
TN0001300607	BTE 2010 B	3 500	105 000,000	107 638,751	0,58%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	37 500,000	37 663,480	0,20%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	750	30 000,000	32 238,707	0,17%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	5 220	417 600,000	450 334,806	2,43%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	375 000,000	387 405,206	2,09%
TN0003900271	UIB 2011/1 TR B	4 000	140 000,000	144 214,269	0,78%
XX000002216	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	276 000,000	280 080,263	1,51%
Total obligations de sociétés			2 879 180,000	3 002 329,977	16,22%
Emprunt national					
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	14 000	1 400 000,000	1 473 988,507	7,96%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	12 000	1 200 000,000	1 211 084,397	6,54%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000,000	1 042 048,180	5,63%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	7 800	780 000,000	813 005,326	4,39%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	5 200	520 000,000	541 850,873	2,93%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	6 000	600 000,000	616 564,603	3,33%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	4 000	400 000,000	411 785,539	2,22%
Total emprunt national			5 900 000,000	6 110 327,425	33,01%
Bons du trésor assimilables					
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011,183	1 228 245,728	6,64%
Total bons du trésor assimilables			1 135 011,183	1 228 245,728	6,64%
Total obligations et valeurs assimilées			9 914 191,183	10 340 903,130	55,87%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Certificats de dépôts				
AMEN BANK au 2 avril 2025/40J/9,04%	500 000,000	496 022,178	499 900,555	2,70%
AMEN BANK au 17 avril 2025/20J/8,49%	500 000,000	498 122,190	498 497,752	2,69%
Total émetteur BANQUE DE TUNISIE	1 000 000,000	994 144,368	998 398,307	5,39%
BT au 25 avril 2025/30J/9,00%	500 000,000	497 022,333	497 617,866	2,69%
Total émetteur BANQUE DE TUNISIE	500 000,000	497 022,333	497 617,866	2,69%
BIAT au 23 avril 2025/30J/8,99%	500 000,000	497 025,617	497 818,786	2,69%
BIAT au 22 avril 2025/40J/8,99%	500 000,000	496 043,961	497 923,079	2,69%
Total émetteur BIAT	1 000 000,000	993 069,578	995 741,865	5,38%
BNA au 30 avril 2025/100J/9,94%	500 000,000	489 252,311	496 883,170	2,68%
Total émetteur BIAT	500 000,000	489 252,311	496 883,170	2,68%
QNB au 14 avril 2025/20J/9,99%	1 000 000,000	995 584,506	997 129,929	5,39%
Total émetteur QATAR NATIONAL BANK	1 000 000,000	995 584,506	997 129,929	5,39%
Total certificats de dépôts	4 000 000,000	3 969 073,095	3 985 771,137	21,54%
Créances sur opérations de pensions livrées				
Prise en pension de 6682 titres Emprunt nat 2024, BIAT au 04/04/2025-18J-8,99%	700 054	700 053,918	702 676,203	3,80%
Prise en pension de 5843 titres Emprunt nat, BIAT au 05/05/2025-38J-8,99%	600 059	600 059,291	600 658,677	3,25%
Prise en pension de 1271 titres Emprunt nat, BIAT au 12/03/2026-358J-8,99%	100 078	100 077,913	100 402,805	0,54%
Prise en pension de 2763 titres Emprunt nat, BIAT au 25/04/2025-32J-8,99%	290 074	290 073,744	290 653,247	1,57%
Total créances sur opérations de pensions livrées	1 690 265	1 690 264,866	1 694 390,931	9,15%
Total placements monétaires		5 659 337,961	5 680 162,068	30,69%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Banques	2 281 327,212	4 883 368,049	2 117 650,306
Comptes à terme	132 000,000	551 000,000	108 500,000
Liquidation émissions/rachats	0,000	<144 457,344>	264 628,340
Souscriptions à encaisser	63 588,168	0,000	0,000
Intérêts courus sur dépôt à vue	12 752,415	15 324,878	12 515,113
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue et comptes à terme	<2 550,483>	<3 064,972>	<2 503,023>

2 487 117,312

5 302 170,611

2 500 790,736

*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

<u>Caractéristique</u>	<u>Montant</u>
BIAT au 15/04/2025-160J-8,99%	1 000
BIAT au 15/05/2025-160J-8,99%	35 000
BIAT au 08/12/2025-160J-8,99%	1 000
BIAT au 08/12/2025-160J-8,99%	1 000
BIAT au 08/12/2025-160J-8,99%	3 000
BIAT au 10/04/2025-160J-8,99%	2 000
BIAT au 10/04/2025-160J-8,99%	1 000
BIAT au 24/04/2025-160J-8,99%	2 000
BIAT au 22/04/2025-160J-8,99%	53 000
BIAT au 25/04/2025-160J-8,99%	2 000
BIAT au /08/12/2025-160J-8,99%	3 000
BIAT au 12/03/2026-160J-8,99%	12 000
BIAT au 08/12/2025-160J-8,99%	16 000
Total compte à terme	132 000

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Frais de distribution à payer	11 700,404	19 063,736	10 614,290
Frais de gestion à payer	3 900,135	6 354,586	3 538,099
	<u>15 600,539</u>	<u>25 418,322</u>	<u>14 152,389</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevances CMF à payer	1 559,964	2 541,689	1 415,167
Retenues à la source à payer	985,304	1 942,210	1 387,331
TCL à payer	259,441	770,763	232,031
Contribution sociale de solidarité à payer	523,290	100,000	400,000
	<u>3 327,999</u>	<u>5 354,662</u>	<u>3 434,529</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2025

Montant	16 314 548,279
Nombre de titres	155 881
Nombre d'actionnaires	159

Souscriptions réalisées

Montant	3 455 463,384
Nombre de titres	33 016
Nombre d'actionnaires entrants	6

Rachats effectués

Montant	<2 495 414,741>
Nombre de titres	23 843
Nombre d'actionnaires sortants	6

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	784,037
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	2 400,005
Régularisations des sommes non distribuables	43,387

Capital au 31 mars 2025

Montant	17 277 824,351
Nombre de titres	165 054
Nombre d'actionnaires	159

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2025 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Résultat d'exploitation	242 327,067	403 615,967	1 209 288,328
Régularisation du résultat d'exploitation	3 730,039	6 394,984	-297 587,960
Sommes distribuables des exercices antérieurs	965 372,515	1 479 523,245	22,385
	<u>1 211 429,621</u>	<u>1 889 534,196</u>	<u>911 722,753</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2025</u> <u>au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
Intérêts sur obligations	148 918,338	111 390,862	317 926,116
Intérêts sur BTA	29 460,917	117 876,120	499 084,149
	178 379,255	229 266,982	817 010,265

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2025</u> <u>au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	61 805,954	96 181,700	233 419,969
Revenus de prise en pension	37 812,465	143 922,198	335 848,261
Intérêts sur dépôt à vue et comptes à terme	11 048,729	12 711,980	62 567,231
Intérêts sur BTCT	5 110,799	8 993,876	25 996,605
	115 777,947	261 809,754	657 832,066

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2025</u> <u>au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
Rémunérations du distributeur	33 497,328	54 858,160	169 869,180
Rémunérations du gestionnaire	11 151,163	18 286,059	56 623,248
	44 648,491	73 144,219	226 492,428

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2025</u> <u>au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
Redevances CMF	4 460,236	7 313,643	22 648,106
Autres retenues	1 904,425	5 688,803	12 264,749
TCL	716,983	1 214,104	3 748,720
Contribution sociale de solidarité	100,000	100,000	400,000
	7 181,644	14 316,550	39 061,575

5 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **656 500,244** dinars, un actif net de **629 599,405** dinars et un bénéfice de la période de **43 850,531** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV OPPORTUNITY, comprenant le bilan au 31 Mars 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 31 Mars 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat

de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 31 mars 2025, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 9 janvier 2025. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV. Il est à noter que cette situation a été régularisée Avril 2025.

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

Tunis, le 30 Avril 2025

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2025

BILANS COMPARES	NOTE	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024	
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	462 545,836	407 960,159	413 407,239
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		373 764,110	321 157,852	326 125,625
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		63 285,361	86 802,307	62 153,694
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		25 496,365	0,000	25 127,920
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	193 937,979	175 150,050	190 637,545
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		163 909,841	153 929,943	171 518,639
AC2-B	DISPONIBILITES		30 028,138	21 220,107	19 118,906
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	16,429	16,429	16,429
AC3-A	CREANCES D'EXPLOITATION		16,429	16,429	16,429
TOTAL ACTIF			656 500,244	583 126,637	604 061,213
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	3 304,835	1 093,916	1 069,370
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	23 596,410	8 799,381	16 889,600
TOTAL PASSIF		PA	26 901,245	9 893,297	17 958,970
ACTIF NET			629 599,404	573 233,340	586 102,243
CP1	CAPITAL	CP1	642 267,687	575 469,276	594 480,940
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-12 668,688	-2 235,936	-8 378,697
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-8 378,850	-632,720	-9 296,729
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-4 505,929	46,137	918,032
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		216,091	-1 661,097	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	11,744	0,000
ACTIF NET			629 599,404	573 233,340	586 102,243
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			656 500,244	583 126,637	604 061,213

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 MARS 2025

			Du	Du	Du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/01/2025	01/01/2024	01/01/2024
			au	au	au
			31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	2 510,137	3 616,038	21 391,356
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		1 728,000	2 538,000	17 888,740
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		782,137	1 078,038	3 502,616
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	3 047,682	2 776,527	11 486,209
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 950,164	1 880,209	7 481,692
PR2-B	REVENUS DES DEPOTS A TERME		1 097,518	896,318	4 004,517
REVENUS DES PLACEMENTS			5 557,819	6 392,565	32 877,565
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 304,835	-3 049,135	-12 648,110
REVENU NET DES PLACEMENTS			2 252,984	3 343,430	20 229,455
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-6 758,913	-3 976,150	-29 526,184
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 505,929	-632,720	-9 296,729
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		216,091	46,137	918,032
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-4 289,838	-586,583	-8 378,697
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-216,091	-46,137	-918,032
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		48 356,460	1 254,757	29 434,622
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		64,107	-2 531,875	-1 627,792
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-64,107	-15,622	-64,107
RESULTAT NET DE LA PERIODE			43 850,531	-1 925,460	18 445,994

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/03/2025

DESIGNATION	Du	Du	Du
	01/01/2025	01/01/2024	01/01/2024
	Au	au	au
	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	43 850,531	-1 925,460	18 445,994
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 505,929	-632,720	-9 296,729
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	48 356,460	1 254,757	29 434,622
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	64,107	-2 531,875	-1 627,792
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-64,107	-15,622	-64,107
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-353,774	-4 203,301	-11 705,852
SOUSCRIPTIONS	396 930,135	451 496,028	1 783 221,282
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	397 500,000	417 100,000	1 594 100,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-9 055,640	44 209,686	222 548,421
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	0,000	-11 435,984	-43 706,788
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	8 485,775	1 622,326	10 279,649
RACHATS	-397 283,909	-455 699,329	-1 794 927,134
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-397 500,000	-420 800,000	-1 603 900,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	1 004,858	-44 860,569	-225 640,999
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	0,000	11 537,429	43 975,482
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-788,767	-1 576,189	-9 361,617
VARIATION DE L'ACTIF NET	43 496,757	-6 128,761	6 740,142
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	586 102,243	579 362,101	579 362,101
AN4-B FIN DE PERIODE	629 598,999	573 233,340	586 102,243
AN5 NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	5 135,000	5 233	5 233
AN5-B FIN DE PERIODE	5 135,000	5 196	5 135
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	114,138	110,713	110,713
B- FIN DE PERIODE	122,609	110,322	114,138
AN6 TAUX DE RENDEMENT	7,42%	-0,35%	3,09%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.01.2025 AU 31.03.2025

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/03/2025	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			276 846	373 764	59,365%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	16 919	44 309	7,038%
TN0002200053	BT	151	854	772	0,123%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 400	21 023	30 404	4,829%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 910	33 821	5,372%
TN0005700018	POULINA G H	2 029	23 206	22 293	3,541%
TN0007610017	SAH LILAS	3 600	32 082	42 800	6,798%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870	10 443	1,659%
TN0001100254	SFBT	1 625	23 730	19 500	3,097%
TN0007630015	SOTIPAPIER	5 400	33 683	23 706	3,765%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743	12 833	2,038%
TN0006560015	SOTUVER	3 397	18 330	48 241	7,662%
TN0006060016	STAR	100	10 800	20 308	3,225%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 412	3 591	0,570%
TN0007270010	TPR	6 000	26 100	47 610	7,562%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185	13 134	2,086%
AC1-B Emprunts d'État			56 974	63 285	10,052%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5% (1)	61	56 974	63 285	10,052%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)			25 128	25 496	4,050%
TNH8KGDZCHT5	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	145	25 128	25 496	4,050%
Total portefeuille titres			358 948	462 546	73,467%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/03/2025, à **3 756,380 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2 510,137 dinars** du 01.01.2025 au 31.03.2025, contre **3 616,038 dinars** du 01.01.2024 au 31.03.2024 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des actions	1 728,000	2 538,00	17 888,74
Revenus des emprunts d'État	782,137	1 078,038	3 502,62
Total	2 510,137	3 616,038	21 391,36

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2025, à **163 909,841 dinars**, contre un solde **153 929,943** dinars au 31.03.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Bons de Trésors à Court Terme	103 850,728	103 831,641	109 433,123
Dépôt à terme	60 059,112	50 098,302	62 085,516
Total	163 909,841	153 929,943	171 518,639

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2025, à **103 850,728 dinars** représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net
TNOI6DZE1IQ0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025	8,99	113	103 584,298	103 850,728	16,495%
	Total			103 584,298	103 850,728	16,495%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2025 à **60 059,112 dinars** représentant les placements en Dépôt à Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif net
DAT 92J-27/06/2025	8,99%	1	60 000,000	60 059,112	9,54%
Total			60 000,000	60 059,112	9,54%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2025, à **30 028,138 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2025 au 31.03.2025 à **3 047,682 dinars**, contre **2 776,537 dinars** du 01.01.2024 au 31.03.2024 et se détaillant comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des Bons du Trésor à court terme	1 950,164	1 880,219	7 481,692
Revenus des Dépôts à Terme	1 097,518	8 96,318	4 004,517
Total	3 047,682	2 776,537	11 486,209

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.01.2025 au 31.03.2025 s'élèvent, à **3 304,835 dinars**, contre **3 049,135 dinars** du 01.01.2024 au 31.03.2024, et se détaillant ainsi :

Désignation	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	2 570,426	2 371,543	9 837,397
Rémunération du dépositaire	183,603	169,399	702,680
Rémunération du dépositaire	550,806	508,193	2 108,033
Total	3 304,835	3 049,135	12 648,110

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2025 au 31.03.2025 à **6 758,913 dinars**, contre **3 976,150 dinars** du 01.01.2024 au 31.03.2024 et se détaillant comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Redevance CMF	154,238	142,319	590,280
Impôts et Taxes	13,034	14,713	75,124
Rémunération CAC	3 629,991	708,925	4 085,416
Jetons de présence	1 644,250	1 402,642	6 000,000
Publicité et Publications	986,550	1 074,364	8 865,185
Charges Diverses	330,850	633,187	9 910,179
Total	6 758,913	3 976,150	29 526,184

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent au 31.03.2025 un solde de **16,429 dinars**, contre **16,429 dinars** au 31.03.2024 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant 31.03.2025	Montant 31.03.2024	Montant 31.12.2024
Autres créances d'exploitation	16,429	16,429	16,429
Total	16,429	16,429	16,429

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2025 à **26 901,245 Dinars** contre **9 893,297 Dinars** au 31.03.2024 et s'analyse comme suit :

Désignation	Passifs	Montant 31.03.2025	Montant 31.03.2024	Montant 31.12.2024
PA1	Opérateurs créditeurs	3 304,835	1 093,916	1 069,370
PA2	Autres créditeurs divers	23 596,410	8 799,381	16 889,600
Total		26 901,245	9 893,297	17 958,970

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2025 à **3 304,835 dinars** contre **1 093,916 dinars** au 31.03.2024 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant 31.03.2025	Montant 31.03.2024	Montant 31.12.2024
Gestionnaire	2 570,426	809,530	831,731
Dépositaire	183,603	110,910	59,411
Distributeur	550,806	173,475	178,228
Total	3 304,835	1 093,915	1 069,370

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2025 à **23 596,406 dinars** contre **8 799,381 dinars** au 31.03.2024 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant 31.03.2025	Montant 31.03.2024	Montant 31.12.2024
État, impôts et taxes	114,966	82,741	102,148
Redevance CMF	154,238	48,579	49,891
Jetons de présence	7 644,250	3 339,483	6 000,000
Rémunération CAC	4 471,56	1 560,220	841,568
Diverses Publications	6 867,095	2 557,902	5 880,545
Autres Créditeurs divers	4 344,298	1 210,456	4 015,448
Total	23 596,406	8 799,381	16 889,600

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.03.2025** se détaillent comme suit :

Capital du : 02/01/2025 :

Montant :	586 102,623
Nombre de titres :	5 135,000
Nombre d'actionnaires :	11

Souscriptions réalisées :

Montant :	460 187,516
Nombre de titres émis :	3 975
Nombre d'actionnaires nouveaux :	0

Rachats effectués :

Montant :	460 187,516
Nombre de titres rachetés :	3 975
Nombre d'actionnaires sortants :	0

Capital au : 01/04/2025 :

Montant :	633 889,218
· Montant en nominal	513 500,000
· Sommes non Capitalisables (1)	142 846,749
· Sommes capitalisées (2)	-22 457,914
· Nombres de titres	5 135
· Nombre d'actionnaires	11

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **142 846,749 Dinars** au 31.03.2025 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2025
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	95 060,157
1- Résultat non capitalisable de la période	48 356,460
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	48 356,460
- +/- values réalisées sur cession de titres.	64,107
- Frais de négociation de titres	-64,107
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-569,868
- Aux émissions	-847 393,922
- Aux rachats	846 824,054
Total sommes non capitalisables	142 846,749

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.03.2025 à **-22 457,914 Dinars** et se détaillant comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2025
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-14 079,217
Sommes capitalisées de l'exercice	-8 378,697
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	0,000
-Aux émissions	0,000
-Aux rachats	0,000
Total des sommes capitalisées	-22 457,914

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31.03.2025 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2025
Résultat capitalisable de la période	-4 505,929
Régularisation du résultat capitalisable de la période	216,091
Sommes Capitalisables	-4 289,838

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2025	31/03/2024
● Revenus des placements	1,082	1,230
● Charges de gestion des placements	-0,644	-0,587
● Revenus net des placements	0,439	0,643
● Autres charges d'exploitation	-1,316	-0,765
● Résultat d'exploitation	-0,877	-0,122
● Régularisation du résultat d'exploitation	0,042	0,009
Sommes capitalisables de la période	-0,835	-0,113
● Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,042	-0,009
● Variation des +/- values potentielles/titres	9,417	0,241
● Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,012	-0,487
● Frais de négociation de titres	-0,012	-0,003
Résultat net de la période	8,540	-0,371

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/03/2025	31/03/2024
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	-0,529%	0,531%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	-1,082%	0,692%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-0,687%	-0,110%
Actif net moyen	624 755,183	574 565,803

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil

d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Mars 2025 faisant apparaître un total bilan de **1 100 473 526,325** Dinars et un actif net de **1 055 474 027,516** Dinars et un bénéfice de la période de **14 975 106** dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Mars 2025, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV Patrimoine Obligataire des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 30 Avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	527 798 134,849	349 735 952,530	455 865 867,734
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		59 758 135,339	58 171 237,473	62 900 492,183
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		416 082 787,717	269 973 038,287	375 696 701,783
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPCVM)		51 957 211,793	21 591 676,770	17 268 673,768
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	571 674 478,852	310 458 714,925	391 601 030,465
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	504 009 793,934	252 093 461,836	278 832 362,381
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	67 664 684,918	58 365 253,089	112 768 668,084
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	AC3-A	1 000 912,624	844 127,561	4 366 417,977
TOTAL ACTIF			1 100 473 526,325	661 038 795,016	851 833 316,176
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	2 884 775,878	1 003 655,301	1 335 489,560
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	42 114 722,931	835 576,425	16 228 766,288
TOTAL PASSIF			44 999 498,809	1 839 231,726	17 564 255,848
ACTIF NET			1 055 474 027,516	659 199 563,290	834 269 060,328
CP1	CAPITAL	CP1	1 040 077 455,022	608 009 100,511	780 674 119,629
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	15 396 572,494	51 190 462,779	53 594 940,699
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		14 658 515,644	10 132 615,582	49 659 037,237
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		738 056,850	333 955,785	3 935 903,462
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	32 912 540,425	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	7 811 350,987	0,000
ACTIF NET			1 055 474 027,516	659 199 563,290	834 269 060,328
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 100 473 526,325	661 038 795,016	851 833 316,176

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du
			01/01/2025	01/01/2024	01/01/2024
			au	au	au
			31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	7 962 190,876	5 578 922,655	25 928 939,349
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		1 223 384,788	1 142 289,245	4 848 676,479
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		6 738 806,088	4 436 633,410	20 466 629,060
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0,000	0,000	613 633,810
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	9 888 221,608	6 598 966,388	33 437 490,010
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		4 871 363,018	1 590 905,990	9 080 203,837
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		813 779,726	0,000	0,000
PR2-D	REVENUS PRISE EN PENSION LIVREE		4 203 078,864	5 008 060,398	24 357 286,173
REVENUS DES PLACEMENTS			17 850 412,484	12 177 889,043	59 366 429,359
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-2 884 775,878	-1 843 517,550	-8 748 971,898
REVENU NET DES PLACEMENTS			14 965 636,606	10 334 371,493	50 617 457,461
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-307 120,962	-201 755,911	-958 420,224
RESULTAT D'EXPLOITATION			14 658 515,644	10 132 615,582	49 659 037,237
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		738 056,850	333 955,785	3 935 903,462
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			15 396 572,494	10 466 571,367	53 594 940,699
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-738 056,850	-333 955,785	-3 935 903,462
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		253 104,992	-109 992,194	-331 912,844
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		63 495,918	484 489,080	920 693,585
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATIONS DES TITRES		-10,920	0,000	-10,920
RESULTAT NET DE LA PERIODE			14 975 105,634	10 507 112,468	50 247 807,058

		Période du	Période du	Période du
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		01/01/2025	01/01/2024	01/01/2024
		au	au	au
		31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	14 975 105,634	10 507 112,468	50 247 807,058
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	14 658 515,644	10 132 615,582	49 659 037,237
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	253 104,992	-109 992,194	-331 912,844
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	63 495,918	484 489,080	920 693,585
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-10,920	0	-10,920
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	206 229 862,295	124 706 183,009	260 034 985,457
	SOUSCRIPTIONS	481 960 599,138	243 610 743,953	1 112 601 860,917
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	233 171 800,000	149 562 700,000	663 653 900,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	144 502 075,023	978 387,201	4 522 967,247
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	102 182 121,414	91 879 992,871	407 698 681,531
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	2 104 602,701	1 189 663,881	36 726 312,138
	RACHATS	-275 730 737,583	-118 904 560,944	-852 566 875,460
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-114 621 500,000	-72 824 700,000	-505 647 500,000
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-70 760 691,601	-486 173,947	-3 497 447,749
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-88 981 000,131	-44 737 978,901	-310 631 519,035
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-1 366 545,851	-855 708,096	-32 790 408,676
	VARIATION DE L'ACTIF NET	221 204 967,188	135 213 295,477	310 282 792,515
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE LA PERIODE	834 269 060,328	523 986 267,813	523 986 267,813
AN4-B	FIN DE LA PERIODE	1 055 474 027,516	659 199 563,290	834 269 060,328
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE LA PERIODE	4 813 362	3 233 298	3 233 298
AN5-B	FIN DE LA PERIODE	5 998 865	4 000 678	4 813 362
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE LA PERIODE	173,323	162,059	162,059
B-	FIN DE LA PERIODE	175,946	164,771	173,323
AN6	TAUX DE RENDEMENT	1,51%	1,67%	6,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/03/2025

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31/03/2025 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne détient pas des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2025. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-4 Traitement des opérations de pension livrée :

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'Actif net
	Obligations de sociétés		56 492 600.000	59 758 135.339	5.66%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	50 000	5 000 000.000	5 297 073.973	0.50%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	20 000	800 000.000	826 634.521	0.08%
TN8J8QFA4123	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TF	13 896	1 389 600.000	1 474 221.691	0.14%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	150 000	15 027 000.000	16 152 127.890	1.53%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	38 500	2 310 000.000	2 484 005.655	0.24%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	30 000	2 400 000.000	2 588 799.229	0.25%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1 A TF	10 000	200 000.000	205 616.438	0.02%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	15 000	900 000.000	907 456.438	0.09%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	10 000	600 000.000	608 870.137	0.06%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	20 000	400 000.000	405 571.507	0.04%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9.60%	10 000	400 000.000	406 564.822	0.04%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	23 000	920 000.000	988 653.677	0.09%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	3 000	96 000.000	102 532.002	0.01%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	45 000	3 600 000.000	3 882 196.603	0.37%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	30 000	3 000 000.000	3 219 208.767	0.31%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	20 000	1 600 000.000	1 652 336.219	0.16%
TNG0JL1IIN67	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TV	20 000	2 000 000.000	2 145 383.627	0.20%
TN0002102093	TL SUB 2018-CAT B TV TMM+3.00	10 000	200 000.000	203 562.380	0.02%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	20 000	1 600 000.000	1 653 570.630	0.16%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	20 000	2 000 000.000	2 079 793.973	0.20%
TN0002601201	STB 2020-1 CA TF	20 000	400 000.000	432 219.178	0.04%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	35 000	2 100 000.000	2 176 405.480	0.21%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 CA TF	47 500	4 750 000.000	4 941 780.274	0.47%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	35 000	2 800 000.000	2 894 513.517	0.27%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	2 000 000.000	2 029 036.712	0.19%
	AC1-B Emprunts d'État		400 553 912.000	416 082 787.717	39.42%
	Obligations d'État		326 707 702.000	338 516 127.066	32.07%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	630 000	63 000 000.000	64 593 744.658	6.12%
TNX0K9990B08	EMPRUNT NATIONAL T2 2024 CB TF	170 000	17 000 000.000	18 172 133.699	1.72%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	250 000	25 000 000.000	26 321 205.480	2.49%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	150 000	15 000 000.000	15 634 717.808	1.48%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	170 000	17 000 000.000	17 714 801.096	1.68%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	350 000	35 000 000.000	35 323 265.753	3.35%
TN5QHXZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000.000	5 154 661.699	0.49%
TNWL1ODSWXK1	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CA TV	20 980	207 702.000	216 880.337	0.02%

TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	120 000	12 000 000.000	12 527 567.080	1.19%
TNBII1MJCEF3	EMPRUNT NATIONAL T4 2023 CB TF	275 000	27 500 000.000	28 167 473.973	2.67%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	100 000	10 000 000.000	10 420 209.096	0.99%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	50 000	5 000 000.000	5 147 319.233	0.49%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	150 000	12 000 000.000	12 032 771.507	1.14%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	70 000	7 000 000.000	7 193 253.699	0.68%
TNFC8O7A98F4	EMPRUNT NATIONAL T3 2024 CB TF	280 000	28 000 000.000	29 202 849.315	2.77%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	210 000	21 000 000.000	22 345 028.252	2.12%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	140 000	14 000 000.000	14 823 414.795	1.40%
TNRGVSC8DE36	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	130 000	13 000 000.000	13 524 829.589	1.28%
Bons du Trésor Assimilables			73 846 210.000	77 566 660.651	7.35%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	9 200	8 537 370.000	9 158 989.668	0.87%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	13 480	12 837 920.000	14 004 260.646	1.33%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	5 500	5 315 750.000	5 601 401.555	0.53%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	7 600	7 131 170.000	7 904 627.959	0.75%
TNCYAUILJ413	BTA 9,87% 08 JANVIER 2032	40 000	40 024 000.000	40 897 380.822	3.87%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)				1 557 452.163	0.15%
AC1-C Titre des OPCVM			51 173 818.929	51 957 211.793	4.92%
	TUNISIE SICAV	184530	23 190 807.750	23 190 807.750	2.20%
TN0001800556	SICAV TRESOR	68638	7 302 954.960	7 359 023.170	0.70%
TN0006830012	SICAV AXIS TRESORERI	9 000	986 597.283	1 031 193.000	0.10%
TN0003100617	PLACEMENT OBLI.SICAV	42 500	4 616 052.500	4 690 087.500	0.44%
TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIR	5 581	564 730.228	680 145.308	0.06%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	500	506 472.500	550 012.500	0.05%
TN4K0OJ4B695	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	29 625	4 000 204.500	4 327 057.125	0.41%
TNBIC10E13Y6	FCP SMART CASH PLUS	76	794 998.959	832 583.040	0.08%
TN0VYWALSB95	FCP AFC AMANETT	18 400	2 005 300.250	2 073 422.400	0.20%
	AFC AMANETT SICAV	70 000	7 205 700.000	7 222 880.000	0.68%
Total du portefeuille titres			508 220 330.929	527 798 134.849	50.01%

(1) Ce montant s'élevant au 31/03/2025 à **1 557 452.163 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **7 962 190,877 Dinars** du 01/03/2025 au 31/03/2025 contre **5 578 922,655 Dinars** du 01/01/2024 au 31/03/2024 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des Obligations de sociétés	1 223 384,789	1 142 289,245	4 848 676,479
Revenus des Emprunts d'Etat	6 738 806,088	4 436 633,410	20 466 629,060
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	0,000	0,000	613 633,810
Total	7 962 190,877	5 578 922,655	25 928 939,349

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'éleve au 31/03/2025 à **504 009 793,934 Dinars**, contre **252 093 461,836 Dinars** au 31/03/2024 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2025	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/12/2024
Certificats de Dépôt	286 434 801,414	187 826 763,637	200 576 726,118
Dépôt à terme	115 813 779,725	0,000	0,000
Prise en pension livrée	101 761 212,795	64 266 698,199	78 255 636,263
Total	504 009 793,934	252 093 461,836	278 832 362,381

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an				286 434 801.414	27.14%
CDP 90J 01/01/2025	9,94%	BNA	67 000 000.000	66 867 134.172	6.34%
CDP 90J 22/01/2025	9,94%	BNA	9 000 000.000	8 958 492.673	0.85%
CDP 90J 23/01/2025	9,94%	BNA	2 500 000.000	2 487 924.463	0.24%
CDP 80J 27/04/2025	9,94%	BNA	10 000 000.000	9 964 813.225	0.94%
CDP 70J 28/04/2025	9,39%	AB	8 500 000.000	8 487 606.961	0.80%
CDP 90J 29/04/2025	9,39%	AB	8 500 000.000	8 450 697.407	0.80%
CDP 60J 03/02/2025	9,39%	AB	34 000 000.000	33 978 732.642	3.22%
CDP 90J 05/02/2025	9,89%	BH	85 000 000.000	84 352 388.080	7.99%
CDP 30J 12/03/2025	8,99%	BIAT	30 000 000.000	29 940 215.961	2.84%
CDP 20J 13/03/2025	8,99%	BIAT	500 000.000	499 900.136	0.05%
CDP 20J 14/03/2025	8,99%	BIAT	500 000.000	499 800.322	0.05%
CDP 10J 25/03/2025	8,99%	BIAT	14 000 000.000	13 991 615.615	1.33%
CDP 20J 25/03/2025	9,99%	QNB	11 000 000.000	10 968 368.111	1.04%
CDP 20J 26/03/2025	8,99%	BIAT	3 000 000.000	2 991 638.566	0.28%
CDP 10J 28/03/2025	8,50%	AB	4 000 000.000	3 995 473.080	0.38%

AC2-A-2 Pension livrée :

Désignation	Taux	Banque	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'Actif Net
Pension livrée				100 000 703.022	101 761 212.795	9.64%
Prise en pension 1 967 BTA Mars 2025 20J-18/04/2025	8,99 %	BT	28/03/2025	2 000 883.542	2 002 882.202	0.19%
Prise en pension 4 964 BTA Janvier 2025 90J-07/04/2025	9,150%	BNA	07/01/2025	4 999 914.540	5 106 662.715	0.48%
Prise en pension 7 451 BTA Janvier 2025 90J-04/04/2025	9,150%	BNA	06/01/2025	74 999 274.955	76 619 571.792	7.26%
Prise en pension 18 915 BTA Mars 2025 20J-14/04/2025	8,99%	BT	25/03/2025	18 000 629.985	18 032 096.086	1.71%

AC2-A-3 Dépôt à terme:

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'actif net
Dépôts à terme	115 000 000.000	115 813 779.725	10.97%
BIAT au 10/02/2025 à 8,99%	70 000 000.000	70 689 643.835	6.70%
BIAT au 18/03/2025 à 8,99%	45 000 000.000	45 124 135.890	4.28%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à **67 664 684,918 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3-A. Autres Créances D'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à **1 000 912,624 Dinars** contre **844 127,561 Dinars** au 31/03/2024 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2025	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/12/2024
Sommes à recouvrer au titre des souscriptions	1 000 688,367	843 902,304	4 366 192,720
Autres créances d'exploitation	224,257	225,257	225,257
Total	1 000 912,624	844 127,561	4 366 417,977

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **9 888 221,607 Dinars** du 01/01/2025 au 31/03/2025 contre **6 598 966,388 Dinars** du 01/01/2024 au 31/03/2024 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des Certificats de Dépôt	4 871 363,017	1 590 905,990	9 080 203,837
Revenus des Dépôt à Terme	813 779,726	0	0
Revenus de prises en pension livrée	4 203 078,864	5 008 060,398	24 357 286,173
Total	9 888 221,607	6 598 966,388	33 437 490,010

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à **44 999 498,809 Dinars** contre **1 839 231,726 Dinars** au 31/03/2024 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2025	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/12/2024
PA 1	Opérateurs créditeurs	2 884 775,878	1 003 655,301	1 335 489,560
PA 2	Autres créditeurs divers	42 114 722,931	835 576,425	16 228 766,288
Total		44 999 498,809	1 839 231,726	17 564 255,848

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2025 à **2 884 775,878 Dinars** contre **1 003 655,301 Dinars** au 31/03/2024 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2025	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/12/2024
Gestionnaire	1 172 633,062	265 272,184	368 258,890
Dépositaire	246 351,484	106 242,181	77 365,312
Distributeurs	1 465 791,332	632 140,936	889 865,358
Total	2 884 775,878	1 003 655,301	1 335 489,560

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2025 à **42 114 722,931 Dinars** contre **835 576,425 Dinars** au 31/03/2024 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2025	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/12/2024
Titres à payer	40 932 702,597	0,000	0,000
État, impôts et taxes	132 926,750	151 996,621	55 444,377
Redevance CMF	246 336,370	55 725,741	77 360,647
Rémunération CAC	61 096,076	49 977,837	46 311,984
Jetons de présence	6 000,000	12 440,195	6 000,000
Provision pour charges diverses	9 740,427	4 505,163	8 493,017
Publicité et publication	11 143,306	9 528,660	9 088,775
Sommes à payer au titre de rachats	714 777,405	551 402,208	16 026 067,488
Total	42 114 722,931	835 576,425	16 228 766,288

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2025 au 31/03/2025 à **2 884 775,878 Dinars** contre **1 843 517,550 Dinars** du 01/01/2024 au 31/03/2024 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	1 172 633,062	749 371,780	3 556 371,158
Rémunération du dépositaire	246 351,484	157 431,051	747 136,806
Rémunération des distributeurs	1 465 791,332	936 714,719	4 445 463,934
Total	2 884 775,878	1 843 517,550	8 748 971,898

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2025 au 31/03/2025 à **307 120,962 Dinars** contre **201 755,911 Dinars** du 01/01/2024 au 31/03/2024 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Redevance CMF	246 336,370	157 421,330	747 090,462
Impôts et Taxes	42 691,566	28 909,710	138 071,060
Rémunération CAC	14 784,092	12 090,002	60 737,665
Jetons de Présence	0	1 564,868	6 000,000
Publicité et Publication	2 054,524	1 198,622	4 820,870
Diverses charges d'exploitation	1 254,410	571,379	1 700,167
Total	307 120,962	201 755,911	958 420,224

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2025 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2025 (en nominal)

·	Montant	481 336 200,000
·	Nombre de titres	4 813 362
·	Nombre d'actionnaires	3 738

Souscriptions réalisées (en nominal)

·	Montant	233 171 800,000
·	Nombre de titres émis	2 331 718

Rachats effectués (en nominal)

·	Montant	114 621 500,000
·	Nombre de titres rachetés	1 146 215

Capital au 31.03.2025

·	Montant en nominal	599 886 500,000
·	Sommes non Capitalisables (1)	77 699 395,363
·	Sommes capitalisées (2)	362 491 559,660
·	Nombres de titres	5 998 865
·	Nombre d'actionnaires	3 961

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/03/2025 à **77 699 395,363 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	3 641 421,951
1- Résultat non capitalisables de la période	316 589,990
♣ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	253 104,992
♣ +/- values réalisées sur cession de titres	63 495,918
♣ Frais de négociation de titres	-10,920
2- Régularisation des sommes non capitalisables	73 741 383,422
♣ Aux émissions	144 502 075,023
♣ Aux rachats	-70 760 691,601
Total des sommes non capitalisables	77 699 395,363

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2025 à **362 491 559,660 Dinars** et se détaillent comme suit :

	Montant au 31/03/2025
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	295 696 497,678
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	53 594 940,699
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	13 200 121,283
♣ Aux émissions	102 182 121,414
♣ Aux rachats	-88 981 000,131
Total des sommes capitalisées	362 491 559,660

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/03/2025 se détaille ainsi :

Rubriques	31/03/2025
Résultat capitalisable de la période	14 658 515,644
Régularisation du résultat capitalisable de la période	738 056,850
Sommes capitalisables	15 396 572,494

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Charges de gestion des placements	31/03/2025	31/03/2024
Revenus des placements	2,976	3,044
Charges de gestion des placements	-0,481	-0,461
Revenu net des placements	2,495	2,583
Autres charges d'exploitation	-0,051	-0,050
Résultat d'exploitation	2,444	2,533
Régularisation du résultat d'exploitation	0,123	0,083
Sommes capitalisables de la période	2,567	2,616
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,123	-0,083
Variation des +/- values potentielles/titres	0,042	-0,027
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,011	0,121
Frais de négociation des titres	0,000	0,000
Résultat net de la période	2,496	2,626

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31/03/2025	31/03/2024
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,289%	0,293%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,031%	0,032%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	1,544%	1,608%
Actif net moyen (en DT)	997 215 187,280	630 098 633,276

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;

En contrepartie de ses prestations, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

Il est à noter qu'en vertu de la convention de délégation de la gestion administrative et comptable des OPCVM gérés, conclue en date du 24/12/2021 entre TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS, cette dernière a été désignée comme gestionnaire administratif et comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Ce changement, dument agréé par le CMF, entre en vigueur à compter du 03/01/2022.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée en faveur de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entre en vigueur à partir du 1er août 2022.

De même, le conseil d'administration de ladite SICAV réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée en faveur de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,30% HT à 0,40% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

5-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

5-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée à ses distributeurs la BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS et partagée entre eux au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entre en vigueur à partir du 1er août 2022.

De même, le Conseil d'Administration de ladite SICAV réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée en faveur de ses distributeurs la BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS et partagée entre elles au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,30% HT à 0,50% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

5-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1^{er} janvier 2016.

SICAV PLUS
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 53.824.783, un actif net de D : 53.788.786 et un bénéfice de la période de D : 1.336.998.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 24 avril 2025

FINOR

Mustapha MADHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2025

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Not e	31/03/2025	31/03/202 4	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	29 359 989	279 147	12 331 140
Actions et droits rattachés		5 105 093	44	314 235
Obligations et valeurs assimilées		21 677 157	265 505	10 884 697
Tires des Organismes de Placement Collectif		2 577 739	13 599	1 132 208
Placements monétaires et disponibilités		24 464 400	182 565	11 118 570
Placements monétaires	5	24 464 400	182 565	11 118 570
Créances d'exploitation	6	393	75	85 988
TOTAL ACTIF		53 824 783	461 787	23 535 699
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	27 864	459	10 817
Autres créditeurs divers	8	8 133	202	2 935
TOTAL PASSIF		35 996	660	13 753
ACTIF NET				
Capital	9	50 726 806	441 768	22 485 313
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		2 312 516	15 230	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		749 464	4 130	1 036 633
ACTIF NET		53 788 786	461 127	23 521 946
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		53 824 783	461 787	23 535 699

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	228 130	4 073	72 132
Revenus des actions		-	-	2 453
Revenus des obligations et valeurs assimilées		228 130	4 073	69 679
Revenus des placements monétaires	11	376 380	2 337	18 083
Revenus des prises en pension	12	238 482	-	141 824
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		842 992	6 410	232 039
Charges de gestion des placements	13	(78 217)	(1 527)	(21 568)
REVENU NET DES PLACEMENTS		764 775	4 883	210 471
Autres charges	14	(18 924)	(250)	(7 593)
Contribution Sociale de Solidarité		(122)	(50)	(600)
RESULTAT D'EXPLOITATION		745 729	4 583	202 278
Régularisation du résultat d'exploitation		3 735	(453)	834 355
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		749 464	4 130	1 036 633
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 735)	453	(834 355)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		590 421	(3 882)	9 544
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		5 234	4 773	10 800
Frais de négociation de titres		(4 386)	-	(273)
RESULTAT DE LA PERIODE		1 336 998	5 474	222 348

Page 1

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 336 998	5 474	222 348
Résultat d'exploitation	745 729	4 583	202 278
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	590 421	(3 882)	9 544
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 234	4 773	10 800
Frais de négociation de titres	(4 386)	-	(273)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	28 929 843	(110 331)	22 733 613
Souscriptions			
- Capital	40 144 373	440 144	26 294 011
- Régularisation des sommes non distribuables	33 338	97	1 450 639
- Régularisation des sommes distribuables	2 051 407	15 619	1 045 639
Rachats			
- Capital	(12 469 535)	(546 261)	(5 559 136)
- Régularisation des sommes non distribuables	(57 952)	(193)	(286 256)
- Régularisation des sommes distribuables	(771 788)	(19 737)	(211 285)
VARIATION DE L'ACTIF NET	30 266 840	(104 857)	22 955 961
ACTIF NET			
En début de période	23 521 946	565 985	565 985
En fin de période	53 788 786	461 127	23 521 946
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	308 246	7 924	7 924
En fin de période	687 634	6 387	308 246
VALEUR LIQUIDATIVE	78,223	72,198	76,309
TAUX DE RENDEMENT	2,51%	1,08%	6,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025, à D : 29.359.989 et se détaille comme suit :

Code		Nombre	Coût	Valeur	%
ISIN		de titres	d'acquisition	au 31/03/2025	Actif net
	Actions & droits rattachés		4 542 750	5 105 093	9,49%
TN0007270010	TPR	9	27	71	0,00%
TN0007670011	DELICE HOLDING	54 319	992 894	1 179 646	2,19%
TN0006060016	STAR	5 197	866 483	1 055 391	1,96%
TN0007300015	ARTES	91 205	895 097	936 675	1,74%
TN0005700018	PGH	10 000	96 500	109 870	0,20%
TN0006560015	SOTUVER	25 782	364 908	366 130	0,68%
TN0007610017	SAH	34 653	367 245	411 990	0,77%
TN0007510019	LAND'OR	24 253	254 224	278 255	0,52%
TN0007620016	MPBS	70 302	705 372	767 065	1,43%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		2 534 161	2 577 739	4,79%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	17 994	2 234 115	2 261 396	4,20%
TN3A42G7RE72	FCP SMART TRAKER FUND	262	300 047	316 343	0,59%
	Obligations et valeurs assimilées		20 758 208	21 677 157	40,30%
	Obligations des sociétés		2 166 308	2 203 966	4,10%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	400	32 000	33 071	0,06%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	90	7 200	7 443	0,01%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	30	1 608	1 692	0,00%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	2 000 000	2 029 036	3,77%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	18 000	18 452	0,03%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	400	40 000	42 377	0,08%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	1 250	50 000	53 878	0,10%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	17 500	18 017	0,03%
	Obligations de l'Etat		18 500 000	19 373 737	36,02%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	15 000	1 500 000	1 539 909	2,86%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	70 000	7 000 000	7 177 083	13,34%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	100 000	10 000 000	10 656 745	19,81%
	Bons du Trésor Assimilables		91 900	99 454	0,18%
TN000800062	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	99 454	0,18%
	Total		25 300 957	29 359 989	54,58%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				54,55%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025 à D : 24.464.400 contre D : 182.565 au 31.03.2024, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% Actif net
	Dépôt à vue		1 119 487	1 143 299	2,13%
	Amen bank pasteur		1 119 487	1 143 299	2,13%
	Certificats de dépôt		10 853 899	10 954 374	20,37%
TNTMHJ5JNX48	Certificat de dépôt BNA au 30/04/2025 au taux de 9,94% pour 100 jours	2 500 000	2 446 262	2 484 416	4,62%
TNZJTATIKHH2	Certificat de dépôt BNA au 21/04/2025 au taux de 9,74% pour 90 jours	1 000 000	980 983	995 774	1,85%
TNZG9X0VX4E0	Certificat de dépôt BNA au 24/04/2025 au taux de 9,49% pour 90 jours	1 500 000	1 472 190	1 492 893	2,78%
TN1PTN9Z0SQ2	Certificat de dépôt BT au 08/04/2025 au gtaux de 9,00% pour 40 jours	1 000 000	992 079	998 614	1,86%
TNXHDB74DZS1	Certificat de dépôt BT au 15/04/2025 au taux de 9,00% pour 40 jours	1 500 000	1 488 119	1 495 842	2,78%
TN2ZTQILHLY3	Certificat de dépôt BT au 16/04/2025 au taux de 9,00% pour 40 jours	500 000	496 040	498 515	0,93%
TNR8AZI93G94	Certificat de dépôt AMEN BANK au 22/04/2025 au taux de 8,99% pour 40 jours	2 000 000	1 984 176	1 991 692	3,70%
TNLBJOGA74D7	Certificat de dépôt AMEN BANK au 18/04/2025 au taux de 8,99% pour 30 jours	1 000 000	994 051	996 629	1,85%
	Comptes à terme		8 500 000	8 599 801	15,99%
	Compte à terme au 28/04/2025 (90 jours au taux de 8,99%)		3 000 000	3 037 241	5,65%
	Compte à terme au 07/05/2025 (92 jours au taux de 8,99%)		1 500 000	1 516 551	2,82%
	Compte à terme au 29/04/2025 (90 jours au taux de 8,99%)		2 000 000	2 024 433	3,76%
	Compte à terme au 23/05/2025 (91 jours au taux de 8,99%)		500 000	503 842	0,94%
	Compte à terme au 02/05/2025 (91 jours au taux de 8,99%)		1 500 000	1 517 734	2,82%
	Créances sur opérations de pensions livrées		3 750 291	3 766 925	7,00%
	Pension livrée BIAT au 05/05/2025 (38 jours) au taux de 8,99%		500 032	500 532	0,93%
	Pension livrée BIAT au 30/06/2025 (206 jours) au taux de 8,99%		350 077	360 218	0,67%
	Pension livrée BIAT au 30/04/2025 (35 jours) au taux de 8,99%		700 048	701 097	1,30%
	Pension livrée BIAT au 15/04/2025 (22 jours) au taux de 8,99%		2 000 071	2 004 066	3,73%
	Pension livrée BIAT au 03/06/2025 (82 jours) au taux de 8,99%		200 063	201 012	0,37%
	Total général		24 223 677	24 464 400	45,48%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				45,45%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025 à D : 393 contre D : 75 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	391	72	85 986
Autres Créances d'Exploitation	2	2	2
Total	393	75	85 988

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2025 à D : 27.864 contre D : 459 au 31.03.2024, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	13 932	104	5 409
Distributeur	13 932	354	5 409
Total	27 864	459	10 817

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2025 à D : 8.133 contre D : 202 au 31.03.2024, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2025</u>	<u>31/03/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	4 683	39	1 817
Retenues à la source à payer	1 328	51	396
TCL	2 000	12	322
Contribution sociale de solidarité	122	100	400
Total	8 133	202	2 935

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Mars 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	22 485 313
Nombre de titres	308 246
Nombre d'actionnaires	694

Souscriptions réalisées

Montant	40 144 373
Nombre de titres émis	550 330
Nombre d'actionnaires nouveaux	92

Rachats effectués

Montant	(12 469 535)
Nombre de titres rachetés	(170 942)
Nombre d'actionnaires sortants	(38)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	590 421
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	5 234
Frais de négociation de titres	(4 386)
Régularisation des sommes non distribuables	(24 614)

Capital au 31-03-2025

Montant	50 726 806
Nombre de titres	687 634
Nombre d'actionnaires	748

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 228.130, pour la période allant du 01.01 au 31.03.2025 contre D : 4.073 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2024 et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Revenus des actions			
- Dividendes	-	-	2 453
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
<i>Revenus des obligations</i>			
- Intérêts	44 625	772	15 421
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- Intérêts des BTA et emprunt national	183 506	3 301	54 258
TOTAL	228 130	4 073	72 132

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2025 à D : 376.380 contre D : 2.337 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2024, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	23 812	413	2 578
Intérêts des certificats de dépôt	251 128	-	6 843
Intérêts des comptes à terme	99 801	-	-
Intérêts des BTCT	1 638	1 924	8 662
TOTAL	376 380	2 337	18 083

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2025 à D : 238.482, contre un solde nul pour la période allant du 01.01 au 31.03.2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	238 482	-	141 824
TOTAL	238 482	-	141 824

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2025 à D : 78.217 contre D : 1.527 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Commission de gestion	39 109	382	9 086
Commission de distribution	39 109	1 145	12 482
TOTAL	78 217	1 527	21 568

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01.01 au 31.03.2025, à D : 18.924 contre D : 250 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2025	du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
Redevance CMF	13 145	128	3 054
TCL	2 000	26	529
Autres	3 779	96	4 010
TOTAL	18 924	250	7 593

Note 15 : Rémunération du gestionnaire , du dépositaire et du distributeur**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La gestion administrative et comptable de la société est confiée à TUNISIE VALEURS.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit à partir du 1er janvier jusqu'au 31 octobre de l'année 2024 une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. À partir du 1er novembre 2024, et suite à la décision du conseil d'administration réuni en date du 08 octobre 2024, la commission de distribution a été ramenée à 0,25% de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISIE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **565 253 531** dinars, un actif net de **563 846 977** dinars et un bénéfice de la période de **8 040 022** dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ».

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 31 Mars 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

Tunis, le 30 Avril 2025

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	395 136 097	426 978 183	398 887 852
Obligations et valeurs assimilées		391 091 661	407 892 895	394 900 890
Titres des Organismes de Placement Collectif		4 044 436	19 085 287	3 986 962
Placements monétaires et disponibilités		167 924 846	145 985 014	141 045 704
Placements monétaires	5	167 924 478	145 984 014	141 045 356
Disponibilités		368	1 000	348
Créances d'exploitation	6	2 192 588	0	1 257 889
TOTAL ACTIF		565 253 531	572 963 197	541 191 445
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	465 044	489 618	466 156
Autres créditeurs divers	8	941 511	352 938	2 786 956
TOTAL PASSIF		1 406 555	842 556	3 253 112
ACTIF NET				
Capital	9	555 632 481	563 949 035	506 780 798
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0	0
Sommes distribuables de la période		8 214 495	8 171 606	31 157 534
ACTIF NET		563 846 977	572 120 642	537 938 333
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		565 253 531	572 963 197	541 191 445

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		Du 01/01 au 31/03/2025	Du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
	Note			
Revenus du portefeuille-titres	10	6 977 978	7 267 372	28 977 951
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 977 978	7 267 372	28 930 009
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	0	47 941
Revenus des placements monétaires	11	2 700 634	2 842 397	12 338 144
Intérêts des certificats de dépôt		920 732	1 165 919	4 360 633
Intérêts des dépôts à vue		28 758	38 070	137 299
Intérêts des bons du trésor à court terme		1 732	0	0
Intérêts des dépôts à terme		568 162	355 603	1 712 623
Intérêts des billets de trésorerie		0	0	0
Revenus des prises en pension		1 181 250	1 282 805	6 127 588
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 678 612	10 109 770	41 316 094
Intérêts des mises en pensions		0	0	0
Charges de gestion des placements	12	- 1 583 489	-1 695 536	-6 745 184
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 095 123	8 414 233	34 570 910
Autres produits		0	0	0
Autres charges	13	-176 797	-169 294	-748 624
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 918 326	8 244 940	33 822 286
Régularisation du résultat d'exploitation		296 169	-73 334	-2 664 752
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		8 214 495	8 171 606	31 157 534
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-296 169	73 334	2 664 752
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		121 703	-533 375	-791 684
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-7	914 042	1 649 323
RESULTAT NET DE LA PERIODE		8 040 022	8 625 606	34 679 926

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/03/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	8 040 022	8 625 606	34 679 926
Résultat d'exploitation	7 918 326	8 244 940	33 822 286
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	121 703	-533 375	-791 684
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-7	914 042	1 649 323
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	17 868 622	-13 896 161	-74 132 791
Souscriptions			
Capital	95 420 467	48 432 741	307 028 780
Régularisation des sommes non distribuables	11 352 072	8 703 095	24 389 201
Régularisation des sommes distribuables	892 038	338 077	9 842 827
Rachats			
Capital	-78 870 201	-61 476 640	-374 411 865
Régularisation des sommes non distribuables	-10 329 886	-9 482 023	-28 474 155
Régularisation des sommes distribuables	-595 869	-411 411	-12 507 579
VARIATION DE L'ACTIF NET	25 908 644	-5 270 555	-39 452 864
ACTIF NET			
En début de période	537 938 333	577 391 197	577 391 197
En fin de période	563 846 977	572 120 642	537 938 333
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	4 341 893	4 954 467	4 954 467
En fin de période	4 483 689	4 835 886	4 341 893
VALEUR LIQUIDATIVE	125,755	118,307	123,895
TAUX DE RENDEMENT	1,50%	1,52%	6,31%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« TUNISIE SICAV » est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

« TUNISIE SICAV » a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-6 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025 à 395 136 097 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% de l'actif net
	Obligations et valeurs assimilées		377 636 460	391 091 661	69.36%
	Obligations des sociétés		72 210 460	74 544 205	13.22%
TN0001300607	BTE 2010 B	25 900	777 000	796 527	0.14%
TN0001300623	BTE 2011 B	5 000	175 000	176 223	0.03%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	350 000	352 445	0.06%
TN0001300623	BTE 2011 B	5 000	175 000	176 223	0.03%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	350 000	352 445	0.06%
TN0003600582	ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	666 000	693 215	0.12%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	6 000	120 000	128 188	0.02%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	30 000	1 050 000	1 081 607	0.19%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	10 000	200 000	215 662	0.04%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	11 820	236 400	254 911	0.05%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	5 000	100 000	107 831	0.02%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	31 800	1 272 000	1 366 921	0.24%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	8 000	256 000	273 419	0.05%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	3 900	78 000	79 086	0.01%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	15 000	300 000	314 499	0.06%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	8 500	212 500	213 426	0.04%
	BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0.00%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	88 000	582 560	606 580	0.11%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	50 000	1 250 000	1 291 351	0.23%
TNFUHZ3R7VRS	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9.60%	20 000	800 000	813 130	0.14%
	BATAM 2001	8 000	800 000	0	0.00%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	10 000	600 000	604 971	0.11%
XX000002279	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	9 600	768 000	793 924	0.14%
XX000002279	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	15 000	1 200 000	1 240 506	0.22%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	30 000	2 400 000	2 478 504	0.44%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	10 000	800 000	862 710	0.15%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	20 000	2 000 000	2 146 139	0.38%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	10 000	600 000	622 864	0.11%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	4 000	80 000	85 458	0.02%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	10 000	200 000	213 646	0.04%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	5 000	100 000	106 823	0.02%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	30 000	1 200 000	1 239 952	0.22%
TN0007340078	SERVICOM 2016	3 000	210 000	0	0.00%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	350 000	35 063 000	37 688 298	6.68%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000	5 384 043	0.95%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 CA TF	30 000	1 800 000	1 863 912	0.33%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	50 000	3 000 000	3 225 981	0.57%
	BATAM 2002	5 000	465 000	0	0.00%
TN0002102093	ATL 2020-1 CA TF	10 000	200 000	207 540	0.04%

TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	10 000	800 000	862 933	0.15%
XX000002279	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	25 000	2 000 000	2 067 510	0.37%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	10 000	600 000	604 971	0.11%
XX000002216	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	11 000	660 000	669 757	0.12%
XX000002278	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	15 000	1 200 000	1 240 178	0.22%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 039 897	0.18%
	Obligations de L'ETAT		276 847 000	287 838 991	51.05%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	25000	2 500 000	2 630 433	0.47%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	200 000	20 000 000	20 879 278	3.70%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	200 000	20 000 000	21 176 307	3.76%
TN5QHXZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	70 000	7 000 000	7 216 526	1.28%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	350 000	28 000 000	28 076 467	4.98%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	35 000	3 500 000	3 684 969	0.65%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	110 000	11 000 000	11 324 102	2.01%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	230 000	23 000 000	23 594 446	4.18%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	390 000	39 000 000	40 639 838	7.21%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	1 470	147 000	152 935	0.03%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	70 000	7 000 000	7 064 653	1.25%
TN0OU20VQYS5	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	300 000	30 000 000	31 921 469	5.66%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	230 000	23 000 000	23 928 545	4.24%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	34 200	3 420 000	3 564 716	0.63%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	160 000	16 000 000	16 441 723	2.92%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	410 000	41 000 000	43 166 777	7.66%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	22 800	2 280 000	2 375 808	0.42%
	Bons du trésor assimilables		28 579 000	28 708 465	5.09%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	20080	20 080 000	19 956 046	3.54%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	2 500	2 500 000	2 526 043	0.45%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	5 999	5 999 000	6 226 376	1.10%
	Bons de trésor assimilables mis en pensions livrées		0	0	0
	Titres d'OPCVM		3 753 342	4 044 436	0.72%
TNGUV3GCXU41	SICAV ENTREPRISE	13 687	1 500 068	1 532 273	0.27%
TN0001900752	MCP SAFE FUND	3 465	500 041	540 135	0.10%
TNBICIOE13Y6	SICAV BH OBLIGATAIRE	7 164	747 048	778 376	0.14%
TNYAVEEFVIB8	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIR	5 300	504 359	645 900	0.11%
	FCP SMART CASH PLUS	50	501 827	547 752	0.10%
	TOTAL		381 389 802	395 136 097	70.08%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				69.90%

* Voir note 6

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2025 à 167 924 478 dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2025	% de l'actif net
Dépôts à vue	22 584 011	22 612 718	4.01%
AMEN BANK SIEGE	1 906 374	1 917 004	0.34%
AMEN BANK P	20 677 637	20 695 715	3.67%
Dépôts à terme	38 795 000	39 132 758	6.94%
BIAT au 26/12/2024 à 8,99%	508 000	517 609	0.09%
BIAT au 30/12/2024 à 8,99%	10 575 000	10 766 701	1.91%
BIAT au 31/12/2024 à 8,99%	1 000 000	1 017 931	0.18%
BIAT au 02/01/2025 à 8,99%	8 000	8 140	0.00%
BIAT au 14/01/2025 à 8,99%	9 000	9 137	0.00%
BIAT au 16/01/2025 à 8,99%	8 000	8 118	0.00%
BIAT au 22/01/2025 à 8,99%	1 042 000	1 056 167	0.19%
BIAT au 24/01/2025 à 8,99%	9 000	9 119	0.00%
BIAT au 03/02/2025 à 8,99%	9 000	9 101	0.00%
BIAT au 04/02/2025 à 8,99%	4 000	4 044	0.00%
BIAT au 11/02/2025 à 8,99%	5 000	5 048	0.00%
BIAT au 12/02/2025 à 8,99%	441 000	445 171	0.08%
BIAT au 13/02/2025 à 8,99%	1 044 000	1 053 668	0.19%
BIAT au 14/02/2025 à 8,99%	4 000	4 036	0.00%
BIAT au 21/02/2025 à 8,99%	1 029 000	1 036 907	0.18%
BIAT au 24/02/2025 à 8,99%	1 002 000	1 009 108	0.18%
BIAT au 25/02/2025 à 8,99%	519 000	522 579	0.09%
BIAT au 28/03/2025 à 8,49%	41 000	41 031	0.01%
BIAT au 03/03/2025 à 8,99%	5 000	5 029	0.00%
BIAT au 04/03/2025 à 8,99%	5 625 000	5 656 034	1.00%
BIAT au 05/03/2025 à 8,99%	1 014 000	1 019 395	0.18%
BIAT au 10/03/2025 à 8,99%	4 004 000	4 021 357	0.71%
BIAT au 13/03/2025 à 8,99%	516 000	517 932	0.09%
BIAT au 17/03/2025 à 8,99%	560 000	561 655	0.10%
BIAT au 21/03/2025 à 8,99%	509 000	510 103	0.09%
BIAT au 25/03/2025 à 8,99%	8 305 000	8 316 455	1.47%
BIAT au 26/03/2025 à 8,99%	1 000 000	1 001 182	0.18%
Certificats de dépôt	52 500 000	52 286 790	9.27%
BNA au 14/01/25 à 9.94%	4 000 000	3 988 792	0.71%
BNA au 20/01/25 à 9.94%	3 000 000	2 981 299	0.53%
BNA au 23/01/25 à 9.94%	3 000 000	2 985 775	0.53%
QATAR NATIONAL BANK au 12/02/25 à 9.99%	2 000 000	1 990 418	0.35%
QATAR NATIONAL BANK au 18/02/25 à 9.99%	5 000 000	4 969 512	0.88%
BNA au 18/02/25 à 9.24%	1 500 000	1 485 550	0.26%
AMEN BANK au 21/02/25 à 9.04%	1 500 000	1 499 702	0.27%
BANQUE DE TUNISIE au 27/02/25 à 9%	2 000 000	1 997 228	0.35%
AMEN BANK au 10/03/25 à 8.99%	2 000 000	1 996 827	0.35%
BIAT au 13/03/25 à 8.99%	2 000 000	1 991 692	0.35%

BIAT au 18/03/25 à 8.99%	1 500 000	1 498 211	0.27%
BIAT au 19/03/25 à 8.99%	1 500 000	1 477 433	0.26%
AMEN BANK au 19/03/25 à 8.99%	5 000 000	4 993 043	0.89%
BIAT au 25/03/25 à 8.99%	1 500 000	1 481 445	0.26%
QATAR NATIONAL BANK au 25/03/25 à 9.99%	5 000 000	4 985 650	0.88%
BIAT au 26/03/25 à 8.99%	2 000 000	1 994 434	0.35%
BIAT au 28/03/25 à 8.99%	1 000 000	996 819	0.18%
AMEN BANK au 28/03/25 à 8.49%	5 000 000	4 984 978	0.88%
AMEN BANK au 28/03/25 à 8.49%	4 000 000	3 987 982	0.71%
Bons de trésor à court terme	730 000	674 200	0.12%
BTCT 52 SEMAINES 17032026	650 000	597 371	0.11%
BTCT 26 SEMAINES 16092025	80 000	76 829	0.01%
Créances sur opérations de pensions livrées	53 100 493	53 218 012	9.44%
Prise en pension , BIAT du 26/03/2025 au 21/04/2025, taux de 8,99%	1 000 010	1 001 509	0.18%
Prise en pension , BIAT du 19/03/2025 au 12/03/2026, taux de 8,99%	1 000 070	1 003 317	0.18%
Prise en pension , BIAT du 28/03/2025 au 05/05/2025, taux de 8,99%	14 000 083	14 014 067	2.49%
Prise en pension , BIAT du 27/03/2025 au 28/04/2025, taux de 8,99%	6 500 077	6 508 193	1.15%
Prise en pension , BIAT du 18/03/2025 au 07/04/2025, taux de 8,99%	7 000 078	7 024 551	1.25%
Prise en pension , BIAT du 21/03/2025 au 14/04/2025, taux de 8,99%	7 000 098	7 019 327	1.24%
Prise en pension , BIAT du 17/03/2025 au 04/04/2025, taux de 8,99%	7 900 070	7 929 661	1.41%
Prise en pension , BIAT du 24/03/2025 au 15/04/2025, taux de 8,99%	8 700 008	8 717 388	1.55%
TOTAL	167 709 504	167 924 478	29.78%
Pourcentage par rapport au total des actifs			29.71%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique affiche un solde de 2 192 588 au 31/03/2025 et un solde nul au 31/03/2024 et se détaille comme suit :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Ventes titres à encaisser	816	0	816
Obligations "SERVICOM", échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)	78 696	78 696	78 696
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"	-78 696	-78 696	-78 696
Créance sur souscription	2 191 772	0	1 257 073
Total	2 192 588	0	1 257 889

(*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020,

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1,442 KDT,

L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA » et ce, à concurrence respectivement de 20,000 actions et 10,000 actions pour TUNISIE SICAV,

Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu,

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus en 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnées en totalité,

En outre, le principal des obligations « SERVICOM 2016 » a été provisionné en totalité,

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2025 à 465 044 dinars contre 489 618 dinars au 31/03/2024 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs Asset Management au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2025 et se détaille ainsi :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Montant HT	459 757	484 051	460 856
TVA	87 354	91 970	87 563
Total TTC	547 111	576 021	548 419
Retenue à la source	82 067	86 403	82 263
Net à payer	465 044	489 618	466 156

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à 941 511 dinars contre 352 938 dinars au 31/03/2024, et se détaille ainsi :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Redevance CMF	45 969	48 402	46 083
Retenues à la source sur commissions	115 713	132 454	136 555
TCL à payer	23 591	16 194	8 303
Achats titres à payer	7 655	155 479	7 655
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	748 395	0	2 587 852
Autres	188	409	509
Total	941 511	352 938	2 786 956

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024

Montant	506 780 798
Nombre de titres	4 341 893
Nombre d'actionnaires	9 988

Souscriptions réalisées

Montant	95 420 469
Nombre de titres émis	817 524
Nombre d'actionnaires nouveaux	583

Rachats effectués

Montant	-78 870 202
Nombre de titres rachetés	675 728
Nombre d'actionnaires sortants	619

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	121 703
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(7)
Régularisation des sommes non distribuables	4 653
Résultats antérieurs incorporés au capital	31 157 534
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	1 017 533

Capital au 31/03/2025

Montant	555 632 481
Nombre de titres	4 483 689
Nombre d'actionnaires	9 952

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élève à 6 977 978 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2025, contre 7 267 372 dinars pour même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Année 2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
Revenus des obligations			
- Intérêts	5 512 306	6 240 458	6 474 538
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier			
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	1 465 672	1 026 915	22 455 471
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs			
Revenus des titres OPCVM			
- Dividendes	0	0	47 941
Total	6 977 978	7 267 372	28 977 951

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 31/03/ 2025 à 2 700 634 dinars, contre 2 842 397 dinars pour même période de l'exercice 2024 et représente le montant des intérêts courus au titre du premier trimestre 2024 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les bons de trésor à court terme et les prises en pension qui se détaille ainsi :

	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Année 2024
Intérêts des certificats de dépôt	920 732	1 165 919	4 360 633
Intérêts des dépôts à vue	28 758	38 070	137 299
Intérêts des BTCT	1 732	0	0
Intérêts des dépôts à terme	568 162	355 603	1 712 623
Revenus des prises en pension	1 181 250	1 282 805	6 127 588
Total	2 700 634	2 842 397	12 338 144

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 31/03/2025 à 1 583 489 dinars, contre 1 695 536 dinars pour la même période de l'exercice 2024 et représente la commission de gestion facturée par « TUNISIE VALEURS ASSET MANagements » et la commission de distribution facturée par « TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » au titre du premier trimestre 2025, et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Année 2024
Rémunération du Gestionnaire	395 905	423 884	1 686 296
Rémunération du Distributeur	1 187 584	1 271 652	5 058 888
Total	1 583 489	1 695 536	6 745 184

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/01 au 31/03/2025 à 176 797 dinars, contre 169 294 dinars pour la même période de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Année 2024
Redevance CMF	133 054	124 431	566 787
TCL	23 591	26 497	103 465
Autres	20 152	18 366	78 372
Total	176 797	169 294	748 624

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », Celle-ci est chargée des choix des placements de la société, En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire,

Rémunération des distributeurs :

« TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV », La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est supportée par le gestionnaire,

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS » perçoit une rémunération de 0,75% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien,